



# Rapport annuel de performance

2 ♀ 21

## Mission de la famille, de la femme, de l'enfance et des Séniors

Mai 2022

# Sommaire

## Chapitre 1 : Présentation générale des principales réalisations de l'année 2021 :

### **1-Résumé des principales réalisations stratégiques de la mission de l'année 2021.**

#### **1- Résultats de l'exécution du budget de la mission de l'année 2021.**

## Chapitre 2 : présentation de l'exécution des programmes de la mission :

### **1- Résultats de la performance du programme**

### **2- Présentation de l'exécution du budget de la mission**

# **Chapitre 1**

## **Présentation générale des principales réalisations de l'année 2021**

## 1- Résumé des principales réalisations stratégiques de la mission de l'année 2021.

La mission de la famille, de la femme, de l'enfance et des seniors s'emploie à mettre en œuvre la stratégie nationale visant à valoriser les acquis de la femme, préserver la famille, soutenir sa place, protéger les enfants, garantir leurs droits, améliorer la qualité des services destinés aux personnes âgées, valoriser leurs expériences et les intégrer, en application des dispositions constitutionnelles, en conformité avec les conventions et normes internationales et conformément aux principes universels des droits de l'homme . La mission vise à atteindre son objectif pour contribuer à la construction d'une société équilibrée et solidaire entre ses différentes catégories, une société qui **consacre** le principe d'équité et d'égalité des chances en droits et devoirs entre les femmes et les hommes et toutes les catégories de la société sans discrimination, **valorise** le statut de la famille et renforce son rôle dans le développement, **accorde** le maximum d'attention aux enfants pour les protéger et renforcer leur protection contre les divers dangers tout en développant le système de santé ainsi que le système juridique au profit des personnes au service du développement durable, le bien-être et l'épanouissement économique.

Pour la concrétisation de son objectif, la mission de la famille, des femmes, des enfants et des seniors cherche à orienter sa vision vers l'instauration de l'égalité totale entre les femmes et les hommes pour assurer la construction d'une société équilibrée, soudée et solide en temps de paix, de crises et de changements climatiques à l'horizon de l'année 2030 conformément aux objectifs de développement durable qui se croisent avec ses finalités et objectifs à travers les axes stratégiques suivants:

**Axe Stratégique 1** : Protéger les familles, les accompagner et accorder à leurs membres les qualifications indispensables au développement de leurs capacités et autonomie économique et sociale.

**Axe stratégique 2** : Soutenir les droits des femmes, renforcer leur rôle de leadership dans la vie publique en milieu urbain et rural, développer leurs capacités dans les secteurs porteurs

et émergents, la numérisation et la technologie, et renforcer leur résistance en temps de crise et de catastrophe naturelle.

**Axe Stratégique 3** : Prévenir et protéger les femmes contre toutes les formes de violence et de discrimination, afin de préserver leur dignité et leur intégrité physique et psychique.

**Axe Stratégique 4** : Offrir des services de soins, de protection, d'animation socioéducative et de divertissement au profit des enfants dans le cadre d'une vision prospective visant à construire une société équilibrée.

**Axe Stratégique 5** : Préserver les seniors dans leur milieu naturel à travers l'amélioration de la qualité des services sociaux et de santé tout en les adaptant aux besoins particuliers des seniors et en facilitant l'accès et la jouissance, en continuant à travailler pour soutenir leur insertion dans vie publique et investir leurs compétences pour une participation efficace dans à la société.

Afin de mettre en œuvre ses **axes stratégiques**, la mission a fixé les priorités suivantes pour assurer la réalisation de ses objectifs, et ce en fixant et en appliquant des plans, programmes et activités à moyen terme 2025 et à long terme 2030 :

- Éliminer la vulnérabilité économique des femmes, des filles et des familles en milieu urbain et rural,
- Soutenir l'initiative privée individuelle et collective et créer des emplois d'une manière qui contribue à avancer la voie du développement et la roue économique.
- Éliminer la violence et préserver le caractère sacré de la sainteté physique et morale des êtres humains, en particulier des femmes, en les préservant et les protégeant contre la violence.
- Surmonter le stéréotype fondé sur la discrimination basée sur le sexe et stimuler la participation effective des femmes aux affaires publiques et aux postes de décision dans les secteurs publics et privés.

- Protéger les enfants, limiter les menaces et réduire leur impact sur la famille et la société en général.
- Réaliser une intégration optimale des personnes âgées, dans leur milieu naturel ou dans les établissements de soins, en préservant leur dignité et en favorisant leur participation active et fructueuse.

Afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, la mission s'emploie à soutenir le processus d'intégration de l'approche égalité du genre dans la planification, la programmation, l'évaluation et le budget, dans le but d'éliminer toutes les formes de discrimination entre les femmes et les hommes et réaliser l'égalité entre eux en droits et devoirs » à travers l'adoption d'une approche participative et interactive entre tous les acteurs, à savoir les structures publiques et les associations actives en la matière, compte tenu de notre conviction et confiance sur le rôle horizontale menée par la mission de la famille, femmes, enfants et seniors à travers le renforcement du rôle du Conseil des pairs pour l'équité et de l'égalité des chances conformément à l'article 11 de l'arrêté gouvernemental n° 2016/626. Et en veillant sur l'institutionnalisation de l'approche égalité du genre et le renforcement de son rôle consultatif et la mise en œuvre de recommandations et suggestions de ses membres dans le cadre de l'appui de toutes les politiques sectorielles publiques d'appui à l'égalité des chances et la promotion de l'égalité entre toutes tous les tunisien et tunisiennes sur tous les niveaux, privés et publics.

Afin de mettre en œuvre ses priorités, la mission a œuvré dans un cadre participatif et en coordination avec les différents programmes opérationnels relevant de son ressort, à savoir :

- Programme de la femme, de la famille et de l'égalité des chances.
- Programme de l'enfance.
- Programme des personnes âgées
- Programme de pilotage et Appui.

La société civile, les organisations internationales, les ministères et les acteurs publics ont également contribué à soutenir les efforts de la mission pour continuer à protéger les

catégories les plus touchés par les répercussions de la crise du Covid sur les familles, les femmes, les enfants et les seniors et à mettre en œuvre la politique et les programmes de la mission dans secteurs relevant de son ressort.

En outre le cadre de performance de la mission de la famille, femmes, enfants et des personnes âgées, de l'année 2021, contenait 10 objectifs et 29 indicateurs moyennant la mesure de sa performance.

Les objectifs suivants sont considérés d'une importance primordiale en termes de réalisation par rapport aux autres objectifs en raison de leur impact direct sur l'évolution de la situation des différentes catégories en situation vulnérable, notamment les enfants, les femmes et les seniors:

- ✓ Soutien de l'autonomisation économique des filles et des femmes en milieu urbain et rural à travers le développement du nombre de projets féminins, et des d'opportunités d'emplois féminins créés dans le cadre du programme RAIDA.
- ✓ Lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des filles et des femmes et promouvoir l'équité et l'égalité des chances par le développement du taux d'engagement intégré pour les filles et les femmes au sein des centres destinés aux femmes victimes de violences.
- ✓ Promotion des familles et soutien de leur autonomisation et participation dans le développement durable à travers l'augmentation du nombre des familles bénéficiaires de micro-projets et l'amélioration de leurs conditions de vie.
- ✓ Promotion de l'épanouissement et du bien-être des enfants, filles et garçons, dans le cadre de l'équité et de l'égalité des chances, à travers l'augmentation du taux de scolarisation des enfants dans les établissements de la petite enfance,

- ✓ Promotion de la protection des enfants, filles et garçons, contre toutes les formes de menaces, à travers l'augmentation du taux de prise en charge des enfants menacés par rapport au total des notifications reçues par les délégués de la protection de l'enfance, et le développement du taux d'intégration sociale des enfants pris en charge, filles et garçons.
- ✓ Assurance des conditions de vie adéquates aux seniors par l'augmentation du taux de prise en charge des seniors dans les établissements de soins et la prestation de services de proximité pour les seniors sans famille,

A travers son approche participative la mission de la famille, femme, enfance et des personnes âgées, a enregistré les réalisations suivantes au cours de l'année 2021 :

- Mise en place d'un système susceptible à appliquer la loi n° 58 portant lutte contre la violence et le développement de ce phénomène, à travers :
  - ✓ La création des coordinations régionales dans tous les gouvernorats.
  - ✓ Publication des cahiers des charges relatifs à la création et au fonctionnement des centres pour les femmes victimes de violences.
  - ✓ Elaboration d'une matrice d'indicateurs nationaux de suivi de l'évolution des violences contre les femmes, composées de 24 indicateurs en 2017 et de 38 indicateurs en 2021, en s'appuyant sur les registres nationaux.
  - ✓ Création de l'observatoire national pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes
- Evaluation et développement du programme national d'initiative économique des femmes (RAIDA) duquel 4.463 projets ont bénéficiés, dont 3.932 micro-projets et 531 petites et moyennes entreprises, avec un financement total d'environ 40 millions de dinars, et la création d'environ 6216 emplois directs, sur la période allant de l'année 2016 jusqu'à l'année 2020.



- Accompagnement des familles tout en leur attribuant les qualifications nécessaires pour développer leurs capacités et leur autonomie afin d'améliorer leurs conditions en visant 224 familles et en les responsabilisant avec des micros et mini-projets et de 9930 familles comme suit : Dans le domaine de l'éducation parentale (3700), habilitation à la vie conjugale (1300) prévention des comportements négatifs (2800). Médiation familiale (233), orientation, conseil et éducation juridique (1897), d'environ 340 familles d'immigrés demeurant sur le territoire nationale, et 3520 bénéficiaires des services des centres d'orientation et de conseil aux familles dans les gouvernorats de l'Ariana, Beja et Jendouba,
- Augmentation du taux de scolarisation dans les jardins d'enfants qui a atteint 45%, et augmentation du nombre d'enfants inscrits à 245558 enfants par rapport à l'année 2020.
- Vulgarisation des services de proximité au profit des seniors dépourvus de soutien financier et familial, où le taux de couverture par les services sociaux a atteint 96%. Ainsi des mesures exceptionnelles ont été adoptées pour protéger et prévenir les seniors de la pandémie de Covid à travers l'intensifiant des campagnes d'information et de sensibilisation dans les régions afin d'inciter les seniors à renforcer leur immunité en procédant à la vaccination.
- Adoption des mesures exceptionnelles pour augmenter le nombre de bénéficiaires du programme de prise en charge familiale, où le nombre de seniors pris en charge par des familles d'accueil a atteint 122, hommes et femmes à la fin 2021, contre une estimation de 170.

## **2- Résultats de l'exécution du budget de la mission de l'année 2021 :**

**Tableau n° 01****Exécution du budget de la mission de l'année 2021, comparée aux estimations  
Répartition selon la nature de la dépense**

(Unité : mille dinars)

LIBELLE DES DEPENSES		ESTIMATION 2021 L.F.C 1-	REALISATIONS 2021 -2	REALISATIONS COMPAREES AUX ESTIMATIONS	
				Montant (1)-(2)	Taux de réalisation % (1)/(2)
Dépenses de rémunération	Crédit d'engagement	122784	119164	3620	97%
	crédit de paiement	122784	119162	3622	97%
Dépenses de fonctionnement	Crédit d'engagement	10853	9570	1283	88%
	crédit de paiement	10853	9493	1360	87%
Dépenses d'interventions	Crédit d'engagement	33778	31767	2011	94%
	crédit de paiement	33778	31765	2013	94%
Dépenses d'investissement	Crédit d'engagement	52721	55295	-2574	105%
	crédit de paiement	35366	38366	-3000	108%
Dépenses des opérations financières	Crédit d'engagement	0	0	0	0%
	crédit de paiement	0	0	0	0%
<b>Total</b>	Crédit d'engagement	220136	215796	4340	98%
	crédit de paiement	202781	198786	3995	98%

\* Sans tenir compte des ressources propres aux établissements publics.

**Tableau n° 2****Exécution du budget de la mission de l'année 2021, comparée aux estimations  
Répartition selon les programmes**

(Unité : mille dinars)

PROGRAMMES		ESTIMATION 2021 L.C 1-	REALISATIONS 2021 -2	REALISATIONS COMPAREES AUX ESTIMATIONS	
				Montant (1)-(2)	Taux de réalisation (1)/(2)%
<b>Programme n° 1 : Femme, famille et égalité des chances</b>	Crédit d'engagement	20969	21360	-391	102%
	crédit de paiement	16489	16542	-53	100%
<b>Programme n°2 : Enfance</b>	Crédit d'engagement	159963	152674	7289	95%
	crédit de paiement	147453	143144	4309	97%
<b>Programme n°3 : seniors</b>	Crédit d'engagement	17615	17706	-91	101%
	crédit de paiement	17750	17840	-91	101%
<b>Programme n°9 : pilotage et appui</b>	Crédit d'engagement	21589	24056	-2467	111%
	crédit de paiement	21089	21259	-170	101%
<b>Total général</b>	Crédit d'engagement	220136	215796	4340	98%
	crédit de paiement	202781	198786	3995	98%

\* Sans tenir compte des ressources propres aux établissements publics.

Des fonds ont été prévus au budget complémentaire du Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées s'élevant à un montant de 220.136 MD pour l'année 2021, contre un montant de 24,36 MD prévu par la loi de finances, soit une augmentation de 5.624 MD, qui représente une augmentation de 12,3% .

**Le budget de la mission a été réparti par programmes comme suit :**

- ❖ Programme Femme, famille et égalité des chances : 20969 MD.
- ❖ Programme Enfance : 159963 MD.
- ❖ Programme Seniors: 17615 MD.
- ❖ Programme Pilotage et Appui : 21589MD.

Ainsi le Programme enfance a accaparé le taux le plus élevé des fonds alloués, soit 72,6% du budget total de la mission, suivi du programme Pilotage et Appui et du programme Femme, Famille et Egalité des Chances avec des taux successifs de 9,8% et 9,5%, ensuite le Programme seniors pour 8 %.

La répartition initiale du budget pour la mission de la famille, femmes, enfants et personnes âgées, a subi plusieurs modifications par rapport à la loi de finances au niveau de la répartition des fonds selon la nature des dépenses et par conséquence au niveau des budgets des programmes, et ce comme suit :

- Des fonds complémentaires d'un montant de 321 MD ont été prévus pour couvrir le déficit au niveau du Programme Femme, Famille et Egalité des chances repéré dans les dépenses de rémunération. Des fonds complémentaires ont également été prévus dans les dépenses d'investissement estimés à 4750 MD pour créer 11 espaces intégrés pour la famille, dont des fonds d'un montant de 333 MD pour le paiement des dettes liées aux manifestations précédentes.
- Des fonds complémentaires, d'un montant de 10506 MD, ont également été prévus pour le programme enfance, et ce pour financer le programme d'appui aux crèches et jardins d'enfants durant la période de la pandémie de Covid et qui a été mis en œuvre dans le cadre d'une convention de partenariat avec la banque tunisienne de solidarité. Tandis que les fonds des Dépenses de rémunération ont été diminués de 2 MD sans enregistrer un changement dans le total des fonds des Dépenses de rémunération de la mission qui s'élèvent à un montant de 122 784 MD, et ce pour couvrir le déficit salarial du Programme Femme, Famille, Egalité des Chances et du Programme Personnes âgées.
- Quant au Programme Personnes âgées, les fonds prévus pour l'aménagement, les constructions et les équipements ont été diminués d'un montant de 756 MD pour soutenir la partie des investissements pour le reste des programmes.

- Des fonds complémentaires d'un montant de 2584 MD ont été prévus au programme Pilotage et Appui afin de couvrir les dépenses imprévues et les dettes des années précédentes.

✓ **Analyse des écarts constatés au niveau des réalisations par rapport aux estimations :**

La mission de la famille, femmes, enfants et seniors a consommé 215796 MD en crédits d'engagement et 198786 MD en crédits de paiement, soit un taux de 102% engagement et 98% paiement par rapport aux prévisions estimées à un montant de 220 136MD engagement et à un montant de 202 781MD paiements. Le taux de réalisation est jugé important malgré les répercussions de la crise du Covid et les circonstances exceptionnelles que le pays a connu durant l'année 2021. Il faut noter que les taux de réalisation atteints dans les différents programmes du Ministère sont très proches.

- Le Programme Femmes, Famille et Egalité des Chances a consommé 21 360MD en crédits d'engagement et 16 542MD en crédits de paiement, soit 102% engagement et 99% paiement, contre des estimations évaluées à 20 969MD engagement et 16 489 paiement. Le taux de réalisation est jugé significatif par rapport aux estimations, puisque l'objectif stratégique de promotion des familles, d'appui à leur autonomisation et participation au développement durable a enregistré une augmentation de 60%. Une augmentation significative a été enregistrée dans l'objectif lié à l'appui de l'autonomisation économique des filles et des femmes en milieux urbain et rural, où l'intervention a été accomplie dans 22 gouvernorats au coût d'investissements d'un total de 3083,125D.
- Quant au programme des personnes âgées, il a consommé 17 706MD en crédits d'engagement et 17 841MD en crédits de paiement, soit 101% engagement et paiement, contre des prévisions estimées à un montant de 17 615MD engagement et 17 750MD paiement. Le taux est jugé significatif par rapport aux estimations vu que l'indicateur de couverture par les services de soins a enregistré une évolution

importante s'élevant à 96%, par rapport aux estimations, tant pour les services délivrés aux seniors dans le cadre des soins institutionnels que ceux délivrés au cours des activités des équipes mobiles dans le cadre des services de proximité.

# Chapitre 2

## Présentation de l'exécution des programmes de la mission :

**Programme n° 01 :**  
**Femme, Famille et**  
**égalité des chances.**

**Chef du du programme :**  
**Mme. SAMIRA BEN HASSINE**

**Date de prise en charge du poste de chef du  
programme: 01 novembre 2019**



## 1) Résultats de la performance du programme :

L'objectif du programme Femmes, famille et égalité des chances est d'élaborer des programmes et des mécanismes et de mettre en œuvre des activités qui garantissent l'égalité des droits et des chances entre les sexes, en luttant contre la discrimination et la violence à l'égard des femmes et en les accompagnant à accéder aux postes de décision et à participer dans la vie publique. En outre apporté le soutien permettant d'améliorer des conditions de la famille au niveau de la cohésion entre ses membres, partager les rôles entre eux et l'encadrer à l'éducation des jeunes et à maintenir des relations conjugales réussies, ainsi encadrer les familles en situations particulières qui souffrent de difficultés économiques ou (et) de fragilité sociale. Cela se traduit par la sensibilisation, la formation, l'élaboration de la législation et l'intervention directe des différents acteurs en adoptant une approche participative avec la société civile et les organisations internationales.

Afin de permettre aux plans, programmes et activités précités de réaliser les objectifs souhaités, la vision à long terme du programme, notamment à l'horizon 2030, cherche à :

- Instaurer une mentalité sociétale convaincue de l'égalité globale en matière de droits entre les femmes et les hommes, une mentalité qui ne s'oppose pas à sa consolidation au sein de la famille, dans les espaces publics, les institutions professionnelles, les partis et les structures politiques... et ce à travers la formation et les campagnes de sensibilisation, car le programme souhaite couvrir 70% des catégories visées (\*) par des formations dans le domaine.
- Le caractère sacré de l'inviolabilité physique et morale de l'homme et de la femme en particulier, puisque le programme prétend augmenter le taux de prise en charge (\*\*\*) à 80% pour les femmes victimes de violences.
- Éliminer la vulnérabilité économique des femmes, filles et familles bénéficiaires en réalisant le programme à 95 %.
- Garantir les fondements d'une vie dignes sur le plan matériel et moral pour la famille bénéficiaire en réalisant le programme à 95%.

- Augmenter le nombre de femmes qui occupent des postes de décision dans les secteurs public et privé à hauteur de 50 %.

Quant au moyen terme, la vision du programme cherche à développer des indicateurs relatifs à l'indépendance financière des femmes (que ce soit par l'initiative privée ou l'emploi) et leur participation effective aux affaires publiques, occuper des postes de décision dans les secteurs public et privé, résoudre de nombreuses problématiques juridiques incitant à la discrimination entre les sexes, les catégories sociales et professionnels et les régions.

Afin d'exécuter cette mission, le CREDIF a entrepris plusieurs études et recherches sur la situation de la femme, dont 06 portent sur le phénomène de violence basée sur le genre durant la période allant de l'année 2016 jusqu'à l'année 2020, variant entre l'approche quantitative et l'approche qualitative (\*\*). Deux études sont programmées pour l'année 2022. La première porte sur « La situation des femmes vulnérables et les voies d'intégration sociale » et la seconde porte sur « Le coût économique et social de la violence contre les femmes en Tunisie ».

Le CREDIF a également élaboré une stratégie pour créer d'une matrice d'indicateurs sur la violence basée sur le genre, qui compte actuellement 48 indicateurs, avec un programme à atteindre 50 indicateurs d'ici 2022. Le CREDIF a produit un film en 2020, Pour participer aux campagnes d'information et de sensibilisation.

---

(\*) Nous citons, notamment les instituteurs de la petite enfance, les enseignants du primaire et du secondaire, les membres des commissions d'approbation du contenu des programmes et des manuels scolaires, les juges, les agents de police et de la garde nationale, les producteurs et réalisateurs d'émissions de radio et de télévision et leurs animateurs, les producteurs et réalisateurs de films, séries et pièces de théâtre tunisiens, ainsi des spots publicitaires, les membres conseils des représentants et des structures nationales régionales et locales.

(\*\*) la prise en charge ne se limite pas uniquement à l'hébergement, car il inclut seulement un certain taux de femmes et filles victimes de violence, mais s'étend également à leur permettre d'accéder à des services d'écoute, d'orientation, d'encadrement psychologique, d'assistance et encadrement juridique et d'autonomisation économique afin de leur permettre de récupérer leurs droits, équilibre psychologique et leur autonomie financière.

(\*\*) \*Une étude sur « la violence basée sur le genre dans l'espace public » – Une étude sur « les représentations sociales de la violence exercée par les hommes à l'égard les femmes (hommes et jeunes) » – une étude qualitative sur « les services de prise en charge des femmes victimes de violence chez les prestataires de services » ( Grand Tunis 2017 - Une étude qualitative sur « La

violence basée sur le genre envers les adolescentes et les services de prise en charge dont elles ont besoin » : Une étude sur « la sécurité des femmes » - Une étude sur « la violence exercée contre les femmes dans le cyberspace »

Pour atteindre ses objectifs stratégiques, le programme Femmes, famille et égalité des chances s'est appuyé sur les deux axes stratégiques suivants :

### **Axe stratégique 1 : Promouvoir l'équité et l'égalité des chances et renforcement de l'intégration des femmes et des filles dans le développement social et économique.**

#### **Et ce à travers :**

- L'assurance des droits universels des femmes de manière à garantir leur rôle en tant qu'acteur constructif de la vie sociale, économique, culturelle, politique et scientifique.
- La contribution dans l'élimination de toutes les formes de discrimination fondée sur le genre et de violence à l'égard des femmes, en offrant des mécanismes de protection et de résilience aux victimes, ainsi qu'en surveillant et étudiant ce phénomène afin de s'attaquer à ses causes, de le traiter et de le prévenir.

En tant que mécanisme scientifique et source de production de données et de statistiques sensibles au genre, le CREDIF appuie le Ministère lorsque ce dernier contribue à la conception des politiques et à l'élaboration des plans, programmes et activités, susceptibles à les rendre plus efficaces dans leurs contenus, application, suivi et évaluation, et ce à la lumière des résultats des études et recherches que le CREDIF établit sur la situation des droits des femmes, le phénomène de la violence, la discrimination fondées sur le genre, et la mentalité sociale stéréotypée envers les femmes, ...

Un court métrage intitulé "Bicyclette" a été exposé, à travers lequel la question de la violence contre les adolescentes a été soulevée. Un "Sitcom" basée sur les résultats de l'étude sur "les représentations sociales de la violence masculine à l'égard des femmes" sera produit pendant l'année en cours.

Quant à ses attributions en matière de documentation et d'information, le CREDIF est chargé de préserver la mémoire de la femme tunisienne et d'identifier son leadership à travers l'histoire dans les domaines de réflexion, littérature, science et politique, afin de répertorier son rayonnement et d'en faire un exemple, pour les générations actuelles et futures et en particulier pour les femmes et les filles, en ce qui concerne la persévérance et l'accès aux postes de décision et aux postes supérieurs scientifiques, intellectuelles et politiques.

A cet effet, le CREDIF organise annuellement le Prix Zubaida Bshir de Production Intellectuelle, Scientifique et Littéraire de la Femme Tunisienne, créé et organisé en vertu de l'Arrêté Gouvernemental n°2020-585 en date du 25 août 2020. Le CREDIF a également réalisé en 2021 l'Encyclopédie des femmes tunisiennes. Ainsi il devrait publier en 2022 deux numéros du Bulletin de l'Observatoire Genre et Égalité des Chances.

L'Observatoire national de lutte contre la violence à l'égard des femmes, qui est encore en cour de mise en place, représente également, un nouveau mécanisme de soutien de l'effort du ministère dans la lutte contre la violence sexiste par le biais d'analyses des statistiques établies en recevant des plaintes et des notifications via la ligne verte 1899, en surveillant le développement du phénomène de la violence et la modification des mécanismes d'intervention et de prévention à travers les rapports et les renseignements qu'il recueille, en menant des recherches scientifiques et de terrain et des études évaluatives et prospective sur le terrain, ce qui permet au programme de rectifier les campagnes d'information et de sensibilisation, développer et modifier les mécanismes de lutte et de prévention, et évaluer l'application des législations de lutte contre la violence à l'égard des femmes.

Dans ce cadre, l'observatoire a procédé à la réalisation de 04 études sur « la violence conjugale », « la violence sexuelle à l'égard des enfants », « la violence à l'égard des femmes immigrées », « la violence économiques » et « l'accès des femmes victimes de violence à la justice ». Il a également organisé un colloque national sur "La violence numérique" et des ateliers de réflexion sur les thèmes de "l'inceste", "Méthode de mesure de

la violence par les intervenants" et " Cadre général du travail des instances de coordination".

## **Axe stratégique 2 : Promotion des familles, soutien de leur cohésion et renforcement de leur participation au développement durable.**

Et ce à travers :

- La consolidation du rôle et du statut de la famille qui constitue le premier noyau de la société et l'institution qui garantit son équilibre et sa prospérité sur les plans social, économique, culturel et scientifique, de manière à permettre à la famille de jouer son rôle espéré et de maintenir la cohésion de ses membres et la répartition des rôles entre eux.
- Un cadre juridique approprié qui contribue à renforcer la cohésion et à soutenir l'interdépendance au sein de la famille,
- L'accompagnement des familles en situation particulière, y compris les familles immigrées et démunie de soutien financier, en leur moyennant les aptitudes propres à développer leurs capacités et leur autonomie afin assurer l'amélioration de leurs conditions et veiller à leur intégration sociale et économique, encadrer leurs membres, les accompagner et les protéger contre la marginalisation et les comportements à risque.
- La répartition optimale des rôles, éliminer les images stéréotypes, la consolidation d'une culture de dialogue et la diffusion d'une culture de non-violence.

### **Objectif stratégique 1-1-1 : Appui à l'autonomisation économique des filles et des femmes dans les zones urbaines et rurales**

Dans le cadre de la réalisation de l'axe stratégique lié à « Promouvoir l'équité et l'égalité des chances et renforcement de l'intégration des femmes et des filles dans le développement social et économique », le programme s'emploie à atteindre l'un de ses objectifs consistant à « Appuyer l'autonomisation économique des filles et des femmes en milieu urbain et rural », à travers :

\*La fourniture de toutes les capacités logistiques que la formation, la réhabilitation et l'encadrement préalable et subséquent au profit des femmes et des filles qui souhaitent échapper la fragilité économique due au chômage ou le travail informel afin de créer des

micro-projets ou des moyens de subsistance qui leur permettent d'assurer l'entrée dans le monde des affaires ou le marché du travail.

Ce mécanisme permet aux femmes de remédier au faible accès aux sources de financement, dû à l'héritage social, susceptibles à leur faire perdre les garanties imposées par les banques, ce qui contribue à réaliser l'équité et l'égalité des chances avec les hommes en ce qui concerne l'amélioration de leur statut économique et social et en assurant leur indépendance financière, concernant leur participation dans l'amélioration du niveau de vie de la famille et la contribution au développement économique du pays et le développement de ses indicateurs sur le terrain.

Cet objectif est atteint à travers :

- 1- **Le programme de promotion de l'initiative économique féminine « RAIDA »**, lancée en 2017 et pris fin en 2021, à travers lequel deux plans de financement ont été assurés en partenariat avec la Banque Tunisienne de Solidarité, dont le premier ne dépasse pas un montant de mille dinars au profit des femmes titulaires d'un certificat d'aptitude professionnelle, et le seconde, est compris entre 10 et 100 MD, au profit des femmes titulaires d'un diplôme universitaire ou d'un certificat de formation professionnelle.
- 2- **Le Plan National d'Autonomisation Economique et Sociale des Femmes et des Filles en Milieu Rural.**

La mise en œuvre du Plan national pour l'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles en milieu rural a été lancée en 2017, et s'est poursuivie en 2021, spécialement à travers :

- **Un programme de création de projets pour les femmes dans les zones rurales basés sur des chaînes de valeur** dans le secteur agricole, des industries artisanales et de la transformation des produits agricoles. Au titre duquel, des groupements féminins de développement ont été créés selon les principes de l'économie sociale et solidaire pour faciliter la transition du secteur informel vers le secteur formel l'intégration dans le mouvement de développement aux niveaux local et régional.
- **Un programme d'autonomisation économique au profit des mères d'élèves à risque d'abandon scolaire** qui vise à réduire l'abandon scolaire des filles et des garçons pour des raisons économiques, par la création d'emplois susceptibles à

garantir un revenu stable pour les mères, afin de leur permettre de subvenir aux besoins des enfants, et les empêcher ainsi de d'abandonner leur scolaire à cause de la pauvreté.

**- Indicateur 1.1.1.1 : Taux de développement des projets féminins créés comparé à l'année précédente :**

Unité de l'indicateur	Réalisations de l'année 2019	Réalisations de l'année 2020	Estimations de l'année 2021 (1)	Réalisations de l'année 2021 (2)	Réalisations de l'année 2021 comparés aux estimations de l'année 2021 (1)/(2)	Valeur cible
						2023
Taux	43.77%	-%	37.25%	44.34%	112.75%	43.62%

Le nombre de projets féminins créés en 2021 s'élève de 451 projets, alors qu'il était de 251 projets en 2020. Ainsi, le taux de développement des projets féminins créé comparé à l'année précédente a atteint 44,34%, un taux qui dépasse les estimations réalisées, compte tenue de la disponibilité d'un certain nombre de facteurs, dont les plus importants sont :

- Le règlement des requêtes de jouissance du programme RAIDA reçues par les commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille depuis l'année 2020, dont l'examen a été suspendu jusqu'en septembre 2021, date démarrage du règlement de 256 dossiers relatifs aux demandes de financement de projets à travers le programme **RAIDA** suite à la résolution des différents financiers avec la Banque Tunisienne de Solidarité, relatifs à la fourniture des fonds de la ligne de financement des crédits aux jardins d'enfants et crèches afin d'assurer leur durabilité au cours de l'année 2020 suite à la propagation du corona virus.
- L'importance des fonds disponibles dans le compte du programme auprès de la Banque Tunisienne de Solidarité suite aux opérations de paiement de crédits par les bénéficiaires « revolving », quels que soient les fonds alloués dans le budget du programme qui ont été transférés à la ligne de financement de la banque pour l'année 2021.
- Procéder à l'issue de la crise en 2021, à achever la mise en œuvre des projets liés au plan national d'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles

en milieu rural, dont la réalisation a commencé l'année précédente, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de projets créés au niveau régional à la fin de l'année 2021.

- Quant à la valeur visée pour l'année 2023, il est prévu que le nombre de projets de femmes qui seront mis en place au cours de cette année atteindra 800 projets répartis entre 600 projets créés annuellement dans le cadre du programme "RAIDATE" à partir de l'année 2022 et 200 projets dans le cadre de la stratégie nationale d'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles en milieu rural seront mis en place en 2023. Ainsi, la valeur à atteindre pour l'année 2023 par rapport à l'année 2021 est estimée à 43,62%.

#### **Indicateur 2.1.1.1 : Taux d'emplois féminins créés dans le cadre du programme du Ministère comparé aux emplois créés l'année précédente :**

Unité de l'indicateur	Réalisations de l'année 2019	Réalisations de l'année 2020	Estimations de l'année 2021 (1)	Réalisations de l'année 2021 (2)	Réalisations 2021 comparés aux estimations de l'année 2021 (1)/(2)	Valeur cible 2023
	<b>Taux</b>	<b>25 %</b>	<b>%</b>	<b>63.12%</b>	<b>51.87%</b>	<b>76.62%</b>

Le nombre d'emplois féminins créés en 2021 s'élève à 613 emplois, alors que ce nombre a été de 295 au cours de l'année 2020. Ainsi, le taux d'emplois féminins créés en 2021 dans le cadre du programme du ministère comparé aux emplois créés durant l'année dernière était de 51,87%, alors que ce taux a atteint 76.62 % par rapport aux estimations pour l'année 2021. Les réalisations de l'année 2021 sont donc considérables, d'autant plus que l'année 2021 a vu une large propagation de la pandémie de Corona, qui a affecté la mise en œuvre effective des projets du plan national pour l'autonomisation économique des femmes en milieu rural et a conduit à la suspension de la création des projets RAIDATE, comme indiqué ci-dessus. Néanmoins le nombre des projets créés n'a pas garanti un taux élevé d'emplois, considérant que 96% desdits projets sont des microentreprises, lesquelles sont des projets individuels incapables de créer des emplois par rapport à la capacité opérationnelle qui caractérise les petites et moyennes entreprises.

- Faible employabilité des professions créées dans le cadre de l'exécution du plan national d'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles en milieu rural, compte



tenu qu'il s'agit essentiellement de projets individuels de subsistance non créateurs d'emplois.

- L'impact de la crise du Covid-19 sur les projets économiques des femmes et leur capacité à se développer, ce qui a entravé la création de nouveaux emplois et éventuellement la perte des emplois précédemment créés.

- Quant à la valeur cible pour l'année 2023, il est prévu que le nombre d'emplois féminins qui seront créés au cours de cette année atteindra 1300 emplois, répartis entre 1100 emplois créés annuellement grâce au programme « RAIDATE », à partir de 2022, et 200 emplois qui seront créés en 2023 dans le cadre de la stratégie nationale de l'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles en milieu rural, et par conséquent, la valeur cible à atteindre en 2023 comparée à l'année 2021 est estimée à 52,84%.

### **Indicateur 3.1.1.1 : Taux de projets durables financés par le ministère par rapport au nombre total de projets nouvellement créés (\*)**

Unité de l'indicateur	Réalisations de l'année 2019	Réalisations de l'année 2020	Estimations de l'année 2021 (1)	Réalisations de l'année 2021 (2)	Réalisations 2021 comparées aux estimations de l'année 2021 (1)/(2)	Valeur cible
						2023
<b>Taux</b>	<b>99.46%</b>	<b>100%</b>	<b>80%</b>	<b>94.51%</b>	<b>118%</b>	<b>100%</b>

(\*) Ces taux se rapportent à la moyenne de création des projets RAIDA et du programme d'autonomisation économique et sociale dans le secteur rural dans 12 gouvernorats.

L'évaluation du taux de durabilité du projet a été lancée à partir de l'année 2021, où le taux de réalisations était estimé à 80%, alors que le taux de réalisation effective s'élevait à 94,51%, ce qui dépasse et représente 118% des estimations. Ce qui s'explique par l'esprit volontariste des femmes chefs d'entreprises RAIDA ou des projets du plan national d'autonomisation économique et sociale des femmes en milieu rural, lesquelles n'ont pas négligé leurs projets malgré les répercussions économiques de la pandémie de Covid-19, ce qui témoigne l'attachement des femmes entrepreneures à leurs moyens de subsistance et leur souci de ne pas retomber dans le chômage et à la fragilité économique.

## **Complications et obstacles rencontrés dans la réalisation de l'objectif stratégique 1-1-1 : Appui à l'autonomisation économique des filles et des femmes dans les zones urbaines et rurales**

Les complications et obstacles les plus importantes rencontrées dans la réalisation de cet objectif stratégique portent sur les points suivants :

- La faible initiative des femmes titulaires des diplômes d'enseignement supérieur : Malgré l'importance de l'existence des programmes gouvernementaux visant à soutenir l'emploi des femmes dans les zones urbaines et rurales, et offrant tous les privilèges et conditions appropriées pour s'engager dans une vie active, cependant une faiblesse de l'initiative des femmes titulaires des diplômes d'enseignement supérieur a été constatée, ce qui a affecté la qualité des projets créés, caractérisés par une taille réduite et une incapacité de création de richesse et l'emploi.
- L'accroissement des micro-entreprises qui ne mènent pas un taux d'exploitation satisfaisant, considérant qu'il s'agit presque de projets individuels, bien qu'elles parviennent à surmonter le chômage de leurs propriétaires et à obtenir un revenu stable.
- La présence d'une culture d'individualisme dans certaines régions tunisiennes qui empêche la création de groupements féminins ou d'entreprises privées.
- Le retard dans l'exécution du programme d'autonomisation économique et sociale des femmes en milieu rurale à cause de la crise de Corona et de l'imposition du confinement, qui ont entravé les procédures d'exécution dans les délais.
- Le programme RAIDA n'a pas accordé une attention particulière aux femmes et aux filles en situation particulière.

### **Mesures et procédures à adopter afin de surmonter les complications futures :**

Afin de surmonter les complications observées au cours de l'exécution de l'objectif stratégique 1-1-1 les mesures et procédures suivantes ont été adoptées :

- La sensibilisation des catégories visées par les programmes du Ministère dans le domaine de création de projets, y compris les femmes et les filles en milieu urbain et rural, à

l'importance du travail d'équipe et aux privilèges de créer des groupements et des entreprises afin d'arracher la mentalité d'individualisme.

- L'élaboration d'un nouveau programme national d'entrepreneuriat féminin et d'investissement sensible au genre « **RAIDATE** », qui a résolu les problèmes rencontrés lors de l'exécution du programme de promotion de l'initiative privée «RAIDA» et du programme d'autonomisation économique des femmes en milieu rural, à la suite d'un processus d'évaluation.

### **Objectif stratégique 2.1.1 Lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des filles et des femmes et promotion de l'équité.**

Dans le cadre des efforts déployés par le ministère pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, une nouvelle version de la stratégie a été approuvée le 08 mars 2021, laquelle repose sur 04 axes : Prévention de la violence et protection - Prise en charge des femmes victimes de violence - Gouvernance, coordination et politique générale - Réforme législative et application de la loi. Ainsi la nouvelle version de la stratégie contient des mesures sectorielles et conjointes visant à concrétiser ses différents axes. Sur cette base le ministère a appuyé les mécanismes aux niveaux national et régional par :

- La création de l'observatoire national de lutte contre la violence à l'égard des Femmes.

- La création des espaces d'accueil pour les commissariats régionaux des affaires de la femme et la famille.

- La multiplication des centres de prise en charge des femmes victimes de violence et des enfants qui les accompagnent, dans le cadre de la convention de partenariat avec des associations expérimentées en la matière. Lesdits centres sont au nombre de 12 installés sur tous les gouvernorats de la république, dont 6 centres d'écoute, 3 d'orientation et de conseil, et 3 d'hébergement dont le centre AMEN des femmes victimes de violence sis au gouvernorat de l'Ariana, lequel a rouvert ses portes au début du mois de février 2022, après avoir été fermé pendant plus d'un an pour accomplir les travaux d'entretien du bâtiment et l'installation électrique, qui représentait un danger imminent sur les résidentes.

**Indicateur 1.1.2.1: Taux des filles et de femmes victimes de violence bénéficiaires des services des centres de prise en charge pour les femmes victimes de violence comparé à l'année précédente.**

Unité de l'indicateur	Réalisations de l'année 2019	Réalisations de l'année 2020	Estimations de l'année 2021 (1)	Réalisations de l'année 2021 (2)	Réalisations de l'année 2021 comparés aux estimations (1)/(2)	Valeur cible
						2023
<b>Taux</b>	<b>4.2%</b>	<b>4%</b>	<b>66%</b>	<b>74.87%</b>	<b>132%</b>	<b>33.66%</b>

199 femmes ont bénéficié durant l'année 2021, des services des centres de prise en charge des femmes et les filles victimes de violences contre 50 bénéficiaires durant l'année 2020. Par conséquent, le taux de filles et de femmes victimes de violences qui ont bénéficié de ces services en 2021 était de 74.87 %, en raison du niveau élevé du phénomène de la violence durant les dernières années, notamment à cause des répercussions de la pandémie du Covid 19.

Quant à la valeur visée pour l'année 2023, il est prévu que le nombre des femmes et filles bénéficiaires des services des centres pour femmes victimes de la violence atteindra 300, compte tenu de l'ouverture d'un centre AMEN pour l'hébergement des femmes victimes de la violence au gouvernorat de l'Ariana en février 2021 et la programmation de l'ouverture de centres similaires en 2023 à El Kef, Jendouba et Sidi Bouzid. En conséquence, il est prévu que la valeur relative au taux des femmes et filles bénéficiaires des services des centres de prise en charge visée pour l'année 2023 par rapport à la valeur atteints en 2021 soit d'environ 33,66%.

**Indicateur 1.1.2.2 Nombre de lois, décret-loi, décret et arrêtés modifiés selon l'approche genre :**

Unité de l'indicateur	Réalisations de l'année 2019	Réalisations de l'année 2020	Estimations de l'année 2021 (1)	Réalisations de l'année 2021 (2)	Réalisations de l'année 2021 comparées aux estimations (1)/(2)	Valeur cible
						2023
<b>Qtt</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>100%</b>	<b>01</b>

Comme prévue en 2021, un seul texte qui prend en compte l'approche genre a été publié. C'est la loi n° 2001/37 portant réglementation du travail domestique, laquelle a été élaboré et proposée par le ministère de la Femme, de la Famille et des Personnes âgées. Cette loi a pour objectif de garantir le droit à un travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques, de définir les conditions de leur emploi, fixer les droits et obligations de l'employeur et de l'employé, ainsi les mécanismes de contrôle et d'inspection et les sanctions encourues en cas de violation de ses dispositions.

Dans ce cadre, il est prévu de ratifier durant l'année 2022 deux lois et un décret gouvernemental, élaborés au cours de l'année 2021 en se basant sur une approche genre, portant :

- Projet de modification du décret gouvernemental n° 2016-626 en date du 25 mai 2016 relatif à la création du Conseil des pairs pour l'équité et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dont les dispositions proposent l'adoption du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans sa composition.
- Projet de loi sur le congé de maternité et de paternité, qui propose d'approuver le droit du père au congé après l'accouchement de sa femme, ce qui consacre la reconnaissance du droit de l'homme à exercer sa paternité à chaque naissance tout comme la mère.

En conséquence, la durée et la complexité des procédures administratives et judiciaires nécessite la promulgation d'un texte juridique qui tient compte de l'approche genre à l'horizon de l'année 2023.

### **Indicateur 3.2.1.1 Taux de représentation des femmes dans les instances élus et les postes de décision au niveau national :**

Unité de l'indicateur	Réalizations de l'année 2019	Réalizations de l'année 2020	Estimations de l'année (*) 2021 (1)	Réalizations de l'année 2021 (2)	Réalizations de l'année 2021 comparées (1)/(2)	Valeur cible
						2023
<b>Taux</b>	-	<b>26.66%</b>	-	<b>30.75%</b>	-	<b>33.5%</b>

(\*) Le taux de l'année 2021 n'a pas été évalué, étant donné que l'indicateur a été créé cette année.

L'indicateur a été calculé en se basant sur le taux de représentation des femmes dans le gouvernement, la chambre des représentants du peuple, les conseils municipaux et les partis

politiques, évalué en 2020 à 26,66%, et son évolution à 30,75% en 2021 suite à l'adoption du président de la république du principe de l'accès des femmes aux postes de décision par la nomination de 10 femmes sur 40 membres du gouvernement en octobre 2021.

Compte tenu de l'orientation du Chef de l'Etat en la matière, il est prévu que les instances élues et les instances décisionnelles adoptent la même démarche, ce qui conduit à une augmentation de la représentation des femmes à 32% en 2022, pour évoluer à la même cadence et atteindre 33,5% en 2023 et 38,75% en 2024.

### **Complications et obstacles rencontrés dans la réalisation de l'objectif stratégique 1.1.2 : Lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des filles et des femmes et promotion de l'égalité :**

Bien que les réalisations pour les trois indicateurs aient atteint un bon taux, il existe de nombreux complications et obstacles qui empêchent l'atteinte de meilleurs résultats :

- L'inexistence d'espaces répondant aux normes requises pour créer des centres d'hébergement pour les femmes victimes de violence dans certaines régions.
- La durée des procédures d'octroi des terrains destinés à la construction d'abris pour les femmes victimes de violences.
- La réticence des associations actives dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes à poser leur candidature pour gérer un centre d'accueil pour femmes victimes de violence à cause de la lourde responsabilité et de la réticence des habitants de certaines régions à la présence de tels centres et les conditions à remplir pour bénéficier d'une subvention de financement public régies par le décret n° 2013-5183 en date du 18 novembre 2013 fixant les normes, les procédures et les conditions de l'attribution d'une subvention de financement public aux associations (Sidi Bouzid, Médenine, Kébili).
- l'incapacité des associations qui ont déposé des demandes pour bénéficier d'une subvention de financement public en vue de gérer des centres de prise en charge des femmes victimes de violence à compléter les documents constitutifs du dossier.
- La durée des procédures d'élaboration ou de modification des textes juridiques établies selon l'approche genre, exigeant des études approfondies et de nombreuses consultations avec les structures publiques et la société civile et dont certaines nécessitent un coût financier élevé pour l'exécution, tel que le cas du projet de loi portant congé de maternité et de paternité.
- La complexité du calcul de la représentation des femmes aux postes de décision dans les établissements des secteurs public et privé.

- L'évolution de la mentalité sociétale liée à l'adoption de l'accès des femmes aux postes de décision à un rythme lent, compte tenu de l'image stéréotypée au sujet des femmes.
- l'insuffisance de mise en œuvre des dispositions de l'article 18 du statut du budget de l'année 2019 relatives à la prise en compte du genre dans les plans, programmes et budgets.

### **Mesures et procédures à adopter afin de surmonter les complications futures :**

- La création de centres publics d'accueil des femmes victimes de violences dotés d'une personnalité morale et de l'autonomie financière, en vertu d'un texte législatif, gérés et organisés conformément à la réglementation des établissements publics en vigueur.
- La création d'une application informatique à remplir obligatoirement par des entreprises privées avec un capital déterminé, en cas d'accès d'une femme employée dans ladite société à un poste de décision.
- L'insertion de la matière « **Approche Genre** » dans les programmes d'enseignement primaire, secondaire et supérieur, quelle que soit la spécialité. Il est également indispensable d'enseigner cette matière dans les écoles de formation continue de l'administration publique tunisienne.
- Confier la tâche de modification des textes juridique selon l'approche genre à une commission ou structure spécialisée relevant uniquement du ministère.

### **Objectif stratégique 1.1.3 Promouvoir les familles et soutenir leur autonomisation et leur participation au développement durable :**

Cet objectif s'inscrit dans le cadre des efforts nationaux visant à assurer le bonheur de la famille et ses membres, consolider le sens de citoyenneté et les fondements de développement social et économique, protéger la famille, préserver son intégrité, améliorer ses conditions économiques, sociales et culturelles, notamment les familles à statut particulier (Fragiles) afin de leur permettre de répondre aux divers besoins de leurs membres, veiller à l'amélioration de leur qualité de vie, les aider à remplir leurs fonctions et réhabiliter leurs membres, d'une façon à renforcer les principes de solidarité et d'interdépendance et les aider à assurer une éducation équilibrée aux enfants basée sur les fondement des droits de l'homme, la lutte contre la violence, la répartition des rôles et la détermination des responsabilités au sein de la famille et l'affrontement correcte des crises,

afin de la mettre à l'abri de pauvreté, la désintégration, l'unilatéralisme, la perturbation des relations et la délinquances de ses membres.

A cet effet, les services du programme entreprennent l'exécution des activités liées à l'autonomisation sociale et économique des familles à statut particulier, des familles immigrées et de leurs membres au pays d'origine et la prestation des services de proximité, l'organisation des campagnes d'encadrement, d'information et de sensibilisation au profit des familles sur tout le territoire de la République.

**Indicateur n° 1.1.3.1 : Taux de familles bénéficiaires des micro-projets dont les conditions de vie se sont améliorées**

Unité de l'indicateur	Réalizations de l'année 2019	Réalizations de l'année 2020	Estimations de l'année 2021 (1)	Réalizations de l'année 2021 (2)	Réalizations de l'année 2021 comparées aux estimations (1)/(2)	Valeur cible
						2023
Qtt	251 familles 70%	300 familles 80%	350 familles 85%	224 familles 54%	64%	500 familles 95%

Le taux de familles bénéficiaires de micro-projets dont les conditions de vie se sont améliorées en 2021 a atteint 54% dans 7 gouvernorats sur 12 (Kebli, Nabeul, Bizerte, Jendouba, Ariana, Kasserine et Tozeur) d'une moyenne de 25 familles dans chaque gouvernorat, répartis sur environ 173 femmes et 51 hommes. Lesdits projets se sont conformés avec la qualification des bénéficiaires des deux sexes et les particularités de leurs régions, d'une manière à garantir à leurs familles une vie décente et une indépendance financière et à les rendre un partenaire efficace du développement durable. Ce qui a été démontré par les visites sur le terrain et les questionnaires reçus concernant la durabilité des projets créés dans ce cadre.

La différence entre les prévisions et les réalisations de l'année 2021, s'élevant à 31%. Cette différence est due aux répercussions de la crise du Covid 19, qui a perturbé le déroulement normal des travaux et a empêché le respect du calendrier d'exécution, prédéterminé, du transfert des fonds dans les délais.

**Indicateur n°2.3.1.1 : Taux des familles bénéficiaires du programme d'autonomisation sociale :**



Unité de l'indicateur	Réalizations de l'année 2019	Réalizations de l'année 2020	Estimations de l'année 2021 (1)	Réalizations de l'année 2021 (2)	Réalizations de l'année 2021 comparées aux estimations (1)/(2)	Valeur cible
						2023
Qtt	28%	10000 familles 50%	25000 familles 71%	10000 familles 40%	40%	30000 familles 85%

Le taux des familles bénéficiaires du programme d'autonomisation sociale a atteint 40%. Les éléments du programme relatifs à l'autonomisation sociale des familles à statut particulier ont été appliqués dans 6 gouvernorats jusqu'à la fin de l'année 2021 (Nabeul, Zaghouan, Monastir, Sousse, Ariana et Gafsa), quant aux éléments du programme familles immigrées ils ont été appliqué dans 3 gouvernorats (Sidi Bouzid (Délégation de Sabala), Médenine et Sousse (Masaken)).

Cet indicateur a permis de déterminer dans quelle mesure les membres de la famille ont bénéficié du programme d'autonomisation sociale qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de développement du secteur familial et du plan d'action qui s'y rattache, à travers l'organisation de campagnes d'éducation et de sensibilisation pour prévenir l'idéologie extrémiste, diffuser les comportements civilisés et développer le sens patriotique. En outre, offrir des services de sensibilisation et d'éducation aux familles à travers l'orientation, le conseil, la prise en charge psychologique, social et judiciaire, la médiation familiale, l'éducation parentale et l'organisation des ateliers de formation sur l'usage des moyens de communication numériques et l'habilitation à la vie conjugale.

La différence entre les estimations et les réalisations de l'année 2021 s'explique par les motifs indiqués ci-dessous, ainsi, la pandémie de Covid 19 qui a perturbé l'exécution des activités programmées pour organiser des séminaires, des forums et des campagnes d'information et de sensibilisation au profit des familles et des jeunes et l'accompagnement des familles à statut particulier.

**Indicateur n° 3.3.1.1 : Taux de satisfaction des familles quant à la qualité des services dispensés dans les espaces pluridisciplinaires :**

Unité de l'indicateur	Réalizations de l'année 2019	Réalizations de l'année 2020	Estimations de l'année 2021 (1)	Réalizations de l'année 2021 (2)	Réalizations de l'année 2021 comparées aux estimations (1)/(2)	Valeur cible
						2023
Qtt		70%	75%	97.21%	129.61%	85%

Le Taux de satisfaction des familles quant à la qualité des services dispensés dans les espaces pluridisciplinaires a atteint 97,21%, contre des estimations fixées à 75%, soit une augmentation d'environ 22,21% qui s'explique par plusieurs motifs, notamment l'adéquation des services des centres de conseil et d'orientation Familiale de cité Ettadhamen, Beja et Ghardimaou (Jendouba) à l'orientation et le conseil psychologique, social et juridique, la médiation familiale, l'information et la sensibilisation, l'autonomisation sociale et économique et la formation à la parentalité.

### **Complications et Obstacle rencontrés dans la réalisation de l'objectif stratégique 1.1.3 Promouvoir les familles et soutenir leur autonomisation et leur participation au développement durable.**

- La pénurie et le manque d'experts et de bureaux d'études au niveau des régions internes, de façon à ne pas entamer l'exécution du programme qu'après la publication de plusieurs avis consultatif.
- La durée des procédures administratives liées aux consultations pour la sélection des bureaux d'études et des experts spécialisés pour assurer les sessions de formation et de sensibilisation...
- La durée de diagnostic de la réalité des zones d'intervention qui s'élève dans certains gouvernorats 6 mois, notamment lors du transfert des fonds aux conseils régionaux.
- La perturbation de l'exécution des activités de conseil et d'orientation familiale programmées au titre de l'année 2021 à cause du retard de versement de la tranche de subvention du financement public au profit de l'association concernée.
- La propagation de la pandémie de Corona depuis l'année 2020 qui a provoqué le report ou l'annulation de nombreuses activités à cause de l'interdiction des rassemblements et des déplacements entre les villes afin d'éviter la contamination.

### **Mesures et procédures à adopter afin de surmonter les complications futures :**

- L'intensification des annonces d'organisation des appels d'offres et de consultations organisés par les commissariats pour sélectionner les experts et bureaux d'études et la diversification des moyens d'annonces afin d'assurer leur participation.
- Davantage d'encadrement par les départements compétents lors de la préparation et l'organisation des transactions ou des consultations et de l'évaluation des offres afin d'éviter les défauts et assurer la rapidité de réalisation.
- S'engager à verser les tranches de subvention de financement public au profits des associations avec lesquelles des conventions de partenariat ont été conclues dans le cadre du financement public dans les délais prévus par lesdites conventions.
- Utiliser les nouvelles technologies en cas de complications ou d'obstacles à la communication directe afin d'assurer la continuité des activités.

## 2) Résultats de l'exécution du budget

**Tableau n° 1 :**

**Exécution du budget du programme pour l'année 2021 comparée aux estimations**  
**Répartition selon la nature de la dépense.**

(Unité : MD)

Libellé des dépenses		Prévisions de l'année 2021	Réalizations de l'année 2021 (2)	Réalizations comparées aux prévisions	
		L.F complémentaire (1)		Montant (1)-(2)	Taux de réalisation (1)/(2)
Dépenses de rémunération	CREDIT d'engagement	3021	3301.153	-280.153	109%
	CREDIT de paiement	3021	3301.153	-280.153	109%
Dépenses de fonctionnement	CREDIT d'engagement	695	563.065	131.935	81%
	CREDIT de paiement	695	563.065	131.935	81%
Dépenses d'interventions	CREDIT d'engagement	2188	1452.977	735.023	66.4%
	CREDIT de paiement	2188	1452.977	735.023	66.4%
Dépenses d'investissements	CREDIT d'engagement	1065	15398.140	-333.14	102.211%
	CREDIT de paiement	1085	6922.500	3662.5	65.39%
Dépenses des opérations financières	CREDIT d'engagement	-	-	-	-
	CREDIT de paiement	-	-	-	-
Total	CREDIT d'engagement	20648	20715.33	67.33-	60.81%
	CREDIT de paiement	14168	12239.695	3928.305	39.31%

\* Sans tenir compte des ressources propres aux établissements.

**Tableau n° 02**

**Exécution du budget du programme de l'année 2021 comparée aux estimations**

**Répartition selon les activités (Fonds de paiement) (\*)**

(Unité : MD)

<b>Libellés des activités</b>	<b>Prévision de l'année 2021 (1) L.F initiale et complémentaire</b>	<b>Réalisations de l'année 2021 (2)</b>	<b>Réalisations comparées aux estimations Montant = (1)+(2)</b>	<b>Taux de réalisation comparé aux estimations (2)/(1)</b>
<b>Activité 1 Autonomisation de la femme, égalité des chances et lutte contre la violence et la discrimination</b>	<b>9462</b>	<b>6360.624</b>	<b>3661.682</b>	<b>67.22%</b>
<b>Activité 2 : Promotion de la famille</b>	<b>3948</b>	<b>1536.527</b>	<b>2411.473</b>	<b>38.91%</b>
<b>Activité 3 : Exécution du programme Femme, Famille et Egalité des chances</b>	<b>168</b>	<b>134.4</b>	<b>33.6</b>	<b>80%</b>
<b>Activité 4 : Recherches, études, documentation et information en se basant sur l'approche genre</b>	<b>2360</b>	<b>2360</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>
<b>Activité 7 Observation, recherches, études statistiques et suivi des législations et des politiques relatives à la lutte contre la violence</b>	<b>551</b>	<b>282.8</b>	<b>268.2</b>	<b>51.32</b>

\* Sans tenir compte des ressources propres aux établissements.

Des fonds ont été alloués au profit du Programme Femme, Famille et Egalité des Chances pour l'année 2021, s'élevant à un montant de 20 648 MD en crédits d'engagement et à un montant de 16168 en crédits de paiement, contre 15083 engagements en 2020, soit à un taux d'évolution estimé à 6,71%. Le taux de réalisation a atteint 60,81% engagements et 39,31% paiements.

Il convient à noter qu'en 2021 le premier budget de l'Observatoire national de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, créé en vertu de le décret gouvernemental n° 2020-126, a été institué. Ainsi, les fonds alloués ont atteints 1323 MD en engagement et 1038 MD paiements répartis entre les parties de rémunération, de gestion et d'intervention (738

engagements et paiements) et la partie d'investissement (585 MD engagements et 300 MD paiements).

**Le budget du programme Femmes, famille et égalité des chances est réparti entre les sections de dépenses comme suit:**

- Rémunération : 3021 MD - représentant 18,68% du budget du programme.
- Fonctionnement : 695 MD - représentant 4,29% du budget du programme.
- Interventions : 2188 MD - représentant 13,53% du budget du programme.
- Investissement : 10585 MD - représentant 65,46% du budget du programme.

Le taux de réalisation global a atteint 60,81% engagement, contre 39,31% paiements, notant que les dépenses de rémunération ont le taux de réalisation le plus élevé, soit 109%.

La répartition initiale du budget du programme Femme, famille et égalité des chances a subi de nombreuses modifications par rapport à la loi de finances, comme indiqué ci-dessous :

\* Affectation de crédits complémentaires estimés à un montant 321 MD outre les fonds prévus par la loi de finances initiale qui sont estimés à 2700 afin de couvrir le déficit au niveau du programme femme, famille et égalité des chances. Etant donné que les fonds nécessaires pour le paiement des salaires jusqu'au mois de décembre 2021 ont été transférés du budget du programme enfance au budget du programme femmes, famille et égalité des chances. Ainsi les fonds nécessaires pour le paiement des salaires du personnel de l'unité opérationnelle 3 : « Services des femmes et de la famille » ont été transférés du budget du Programme de pilotage et Appui.

Il y a lieu de noter que, quels que soient les fonds alloués au CREDIF, tous les fonds inscrits aux dépenses de rémunération pour l'année 2021 ont été versés dans le budget d'activités n°1 du programme.

- Allouer des fonds complémentaires d'un montant de 4750 MD afin de couvrir les dépenses du programme de création de 11 espaces intégrés pour la famille, suite à l'avancement des travaux, dont des fonds de 333 MD pour payer des dettes liées aux manifestations précédentes.

- Transfert crédit d'intervention, s'élevant à un montant de 562 MD, à 10 unités opérationnelles pour ouvrir, créer et gérer des centres destinés aux femmes victimes de violences au profit de 10 gouvernorats (Ben Arous (60), Jendouba (100), Siliana ( 20), Monastir (40), Mahdia (40), Sidi Bouzid (61), Kasserine (80), Tozeur (80), Gabès (21), Médenine (60).

- Transfert de fond d'un montant de 210 MD au profit de 09 commissariats régionaux de la section relative au développement social (encadrement des femmes emprisonnées) afin d'équiper 9 unités pénitentiaires pour renforcer les capacités des femmes et assurer l'irréversibilité et l'insertion dans la société.

### Analyse des écarts constatés au niveau des réalisations comparées aux estimations

Le Programme Femmes, Famille et Egalité des Chances a enregistré une réalisation dans l'exécution du budget s'élevant à 20715.333MD en engagement et 12239.695MD en paiement. Ainsi, le taux de réalisation a été estimé à 60,81% engagement et 39,31% paiement, contre des estimations fixées à 2 648 MD en engagement et 16168MD en paiement.

Le taux de réalisation est considéré moyen du fait de la récurrence de plusieurs raisons, présentées ci-dessous, qui ont perturbé le rythme normal d'exécution du budget de l'année 2021 :

- 1- Pour l'activité 1 : Autonomisation des femmes, égalité des chances et lutte contre la violence : le taux de réalisation du budget alloué à l'activité a atteint 67,22%, réparti comme suit :

- Dépenses de rémunération : Les fonds alloués ont atteint 1 498, tandis que 1 775. 153 MD ont été versés. Le taux de réalisation a été estimé à 118%, suite au transfert des crédits nécessaires du budget du programme enfance et du budget d'animation et d'accompagnement au budget de l'activité 1 afin de pouvoir payer les salaires des activités n°1, 2 et 3 et 7 jusqu'au mois de décembre 2021.

Sans tenir compte du taux de réalisation des dépenses salariales, le taux d'exécution du budget de gestion, d'intervention et d'investissement de l'activité 1 a atteint 57,53%, soit un taux de réalisation moyen dû à la perturbation du paiement d'une part importante des fonds affectés :

- Dépenses de fonctionnement (110 MD contre le versement de de 52 065 MD / taux de réalisation : 47,33%) à cause du financement par les partenaires bailleurs des fonds du Ministère de certaines manifestations nationales et de l'annulation d'autres manifestations

suite à la pandémie Covid 19 et la mise en œuvre de la décision du Président de la République sur l'interdiction des réunions et rassemblements et l'adoption de la technique visioconférence pour se rattraper. Ainsi les missions à l'étranger et les stages de formation ont été perturbés.

- Dépenses d'intervention : (1069 MD contre 500 MD / taux de réalisation : 46,77%) dues au non versement de plus de 50% des fonds de l'allocation du financement public prévus aux associations qui gèrent les centres de prise en charge des femmes victimes de violences en raison de la réticence de certaines d'entre elles à candidater et à l'incapacité d'autres à présenter tous les documents requis par la loi.

- Dépenses d'investissement : (6 785 MD engagement contre 4030,406 MD paiement / taux de réalisation de 59,4%), notamment suite à la perturbation des programmes d'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles en milieu rural (le taux de réalisation est de 50%), à cause de la propagation de la pandémie de Covid-19 et l'interdiction des réunions et des rassemblements, ainsi la ratification de la mise en œuvre du plan national de soutien à l'initiative économique féminine «RAIDAT» (taux de réalisation 59,5 %), après l'approbation attribuée à 451 demandes au titre de l'année 2021,

Pour les mêmes circonstances qui ont eu lieu dans le programme au cours de l'année 2021, l'application du plan national d'intégration et d'institutionnalisation du genre, le plan d'action national de mise en œuvre de la résolution 1325 N du Conseil de sécurité (tous deux en cours d'évaluation) et l'étude de la création d'un espace d'accueil et d'hébergement pour les femmes victimes de violences dans les gouvernorats de Gabes et Siliana ont été entravés.

**2/ Concernant l'Activité 2 : Promotion de la Famille** : Le taux de réalisation du budget alloué à l'activité a atteint 38,91%, réparti comme suit :

- **Frais de gestion** : (30 MD contre le versement de 15 600 MD / taux de réalisation : 52%) à cause du défaut de versement des fonds alloués pour les missions, le transport des personnes à l'étranger et la formation suite à la propagation de la pandémie Covid-19, l'interdiction des rassemblements et de réunions et pour financer les partenaires du programme pour l'organisation des forums de formation (Association pour l'éducation et la

citoyenneté 1.430 MD) et préparer des documentaires et des supports de communication sur la violence familiale, l'éducation parentale, la prévention des comportements négatifs, l'économie des eaux et l'éducation financière (Confédération allemande pour l'Education des Adultes 02 MD) Confédération allemande pour l'éducation des adultes.

- **Dépenses d'intervention** : (418 MD contre le versement de 276,677 MD / taux de réalisation : 66,2%.) dû à la suspension du Prix du Président de la République pour la Promotion de la Famille (05 MD) au titre de l'année 2021 et la dépense de 216.677 MD du total de 353MD prévu pour l'attribution de l'allocation de financement public prévus aux associations qui gèrent les centres d'encadrement et de conseil familial (un taux de réalisation de 61.38)

Sachant que le montant de 100 MD a été alloué au commissariat régional des affaires de la femme et de la famille pour la gestion du centre d'encadrement et d'orientation familiale à Ghardimaou.

- **Dépenses d'investissement** (3500 MD paiement contre 1244.250 MD / taux de réalisation : 35,55%), 73,33% des dotations totales pour la mise en œuvre du programme de promotion des familles à statut particulier ont été réalisées, 37% pour la mise en œuvre du plan national de promotion de la famille et 16% des dotations allouées à l'étude la construction de l'espace familial de Hajeb Laayoun, Kairouan.

La réalisation du programme d'encadrement des familles immigrées et des deux études sur « le divorce dans une perspective multidimensionnelle » et « l'impact des crises sur la famille » ont également été entravées suite à l'échec de l'appel d'offres relatif à la première étude, le défaut de réception d'offres pour la deuxième étude et la préparation d'études liées à la construction d'espaces familiaux.

**3/ Concernant l'Activité n°3 : Exécution des Programmes Femme et Famille et Egalité des Chances** : Le taux de réalisation du budget prévu à l'activité à atteint 80%, réparti entre 80% pour les Dépenses de fonctionnement (48 MD contre le versement de 38,4 MD) et 80% pour les dépenses d'intervention (120 MD contre 96 MD).



Cependant, suite à l'autorisation des commissariats régionaux à prendre les mesures nécessaires pour l'acceptation des dossiers de candidature des associations pour la gérance des centres de prise en charge des femmes victimes de la violence dans le cadre du financement public, les tâches requises n'ont pas été remplies et les fonds alloués ont été versés sur le budget de l'activité n° 1 soit (562 MD) vu que les associations ont abandonné et que les dossiers de candidature pour demander le financement public étaient incomplets.

5/ Concernant l'Activité n°7 : Observation, recherche, études, statistiques et suivi de la législation et des politiques relatives à la lutte contre la violence.

- **Dépenses de fonctionnement** : 250 MD ont été affectés aux Dépenses de fonctionnement pour l'année 2021, contre le versement de 200 MD, où le taux de réalisation a atteint 80%.

- **Dépenses d'intervention** : En 2021, les fonds d'intervention alloués à cette activité ont atteints 1 MD, dont 0,300 MD a été versés, soit 30%.

- **Dépenses d'investissement** : En 2021, les fonds alloués à l'activité n° 7 dans le domaine de l'investissement ont atteints 585 engagement et 300 versement, dont 82.500 MD ont été versés, soit un taux de réalisation estimé à 27,5%. Ce faible taux de réalisation s'explique essentiellement par :

- L'absence de qualité de responsable de versement suite à la nomination d'un chargé de mission chef de l'observatoire et non pas un directeur général, comme mentionné aux chapitres 7 et 8 du décret n°126 de 2020.

- L'impossibilité d'atteinte de la réalisation des fonds estimés à 300 MD affectés aux dépenses d'équipement, étant donné que la transaction n'a pas été fructueuse.

# **Programme n° 01 :**

## **Enfance.**

### **Chef du programme :**

**Mme. SAMIR BEN MARIEM**

**Date de prise en charge du poste de chef du programme: 17 mars 2022**

## **1- Résultats de la performance du programme :**

Le Programme Enfance vise à assurer le développement, le bien-être, la protection et l'entretien des enfants, filles et garçons.

Cette stratégie s'inscrit dans les directives générales dans le domaine de prise en charge et d'amélioration des conditions de l'enfance conformément aux engagements et obligations nationaux et internationaux.

Le Programme enfance cherche à développer des politiques et des stratégies basées sur le principe de participation et d'intégration dans les interventions et les services, avec le développement des méthodes de coordination entre les différents intervenants pour plus d'efficacité et d'efficacités, afin de consacrer une vision nouvelle et avancée pour protéger les enfants et atténuer toutes les formes de menace et leurs impacts sur la famille et la société d'une manière générale, dont les plus importantes sont :

- La mise en place de la politique publique intégrée pour la prévention et de protection des enfants, qui vise à coordonner et unifier davantage les efforts et les ressources afin d'assurer une protection plus efficace des interventions protectrices et préventives pour les enfants, la gouvernance du secteur à l'horizon de l'année 2030, et atteindre les indicateurs qui suivent dans le cadre des objectifs de développement durable, qui contribuent au bénéfice de tous les enfants résident en Tunisie d'un environnement qui les protège de toutes formes de faiblesse et de fragilité :
  - ❖ Réduire le taux de pauvreté des enfants à 0%.
  - ❖ Augmenter le taux d'enfants, issus de familles nécessiteuses et à faible revenu, qui bénéficient d'une plateforme ou système de protection sociale.
  - ❖ Augmenter le budget alloué au Ministère des affaires sociales et au Ministère de la famille, de la femme, de l'enfance et des seniors lié aux dépenses de l'État de 6,13% à 12%.
  - ❖ Renforcer et développer le cadre juridique qui garantit la protection des droits de tous les enfants, en partant du Code de protection de l'enfance jusqu'à l'élaboration de la loi sur les droits de l'enfant.

- ❖ Réduire le taux d'enfants âgés de 1 à 14 ans qui ont subits des peines corporelles ou des violences psychologiques par les prestataires des soins au cours du mois précédent à 0%.
  - ❖ Réduire le taux d'enfants touchés par la violence physique dans les espaces scolaires à 0%.
  - ❖ Réduire le taux de jeunes de moins de 19 ans décédés suite au suicide à 5 %.
  - ❖ Réduire le taux d'enfants économiquement exploités (travail des enfants) à 5 %.
  - ❖ Augmenter le taux d'enfants accusés dans des affaires pénales ayant bénéficié de mesures alternatives à l'emprisonnement de 20% à 67%.
- Poursuivre l'exécution de la stratégie multisectorielle pour le développement de la petite enfance afin de s'assurer que tous les enfants, garçons et filles, bénéficient de services équitablement intégrés pour le développement physique, cognitif, moteur, social et affectif et soutenir les capacités des parents, des familles et des professionnels par un cadre commun, harmonieux et pratique, qui contribue ainsi à porter le taux de scolarisation des enfants dans les institutions de la petite enfance à 65%, année 2025.
  - Formuler une nouvelle vision pour la revitalisation socio-éducative et le divertissement.

A cet égard, l'accent a été mis sur les axes stratégiques suivants pour structurer le programme :

- Le développement et le bien-être des enfants, garçons et filles.
- Protection et prise en charge des enfants à risque.

Etant donné que l'enfance est une affaire commune et traitée horizontalement par les ministères et structures compétents, l'Association Tunisienne des Villages d'Enfants «SOS» a été appuyée d'un montant de 1170 MD, en tant qu'acteur public dans la prise en

charge et la protection des enfants sans famille, par la création d'une ambiance familiale qui leur garantit la subsistance, le divertissement, et le développement de leurs connaissances et capacités, dans les quatre villages (Gammarth, Mahres, Akouda, Siliana) au ministère. Le nombre d'enfants pris en charge est d'environ 208 enfants répartis dans lesdits villages. Ce nombre est important par rapport aux 327 enfants résidant dans les centres intégrés relevant du Ministère.

Il convient de souligner que le nombre d'enfants pris en garde change au cours de l'année, suite à l'examen continu de la situation des enfants et des jeunes en passant de la maison au foyer, du foyer à l'intégration, de l'intégration à l'autonomie ou encore à la réinsertion dans leurs familles naturelles.

Ces enfants bénéficient d'une prise en charge psychologique et sanitaire et d'un suivi scolaire. Il faut noter qu'un taux de réussite scolaire de 87% a été atteint.

L'association s'emploie également pour la protection des enfants qui risquent de perdre la prise en charge familiale, et ce en accordant de l'importance à la dimension préventive contre l'abandon et de l'itinérance, par le soutien matériel et moral dans leur environnement familial, en leur fournissant des services d'accompagnement éducatif, de loisirs et de soin, par la préparation des maisons avec l'achat de meubles et le financement de petits projets au profit de leurs familles.

Durant l'année 2021, 1166 enfants et 442 familles ont été pris en charge.

L'association s'emploie ainsi sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, puisque la prise en charge des enfants en manque de lien familial se poursuit jusqu'à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de moins de 18 ans dans les foyers. L'association prend en charge 52 enfants et 85 jeunes en voie d'insertion sociale et professionnelle.

Ainsi, l'association a contribué à l'atteinte des objectifs fixés dans le programme enfance, la convention de partenariat et à le contrat d'objectifs, en s'occupant des enfants sans famille et par la prise en charge des enfants menacés d'abandon en soutenant les capacités de leurs familles et s'employant à la réalisation de l'intégration sociale et professionnelle de ces enfants et en les protégeant de l'itinérance.

## **Objectif stratégique 2.1 : Promotion du développement et bien-être des enfants, filles et garçons :**

L'objectif de la Promotion du développement et du bien-être des enfants, filles et garçons, est directement lié au premier axe stratégique du programme enfance, représenté dans le développement et le bien-être des enfants, garçons et filles, en offrant toutes les conditions appropriées la mise en œuvre des droits de l'enfant par les institutions qui s'occupent de l'enfance. Ce qui se manifeste par la volonté d'accroître l'accès aux services de la petite enfance et une revitalisation socioéducative de qualité dans le cadre de l'équité et de l'égalité des chances et la non-discrimination entre tous les enfants afin de les protéger, les éduquer, les divertir et développer davantage leur créativité et compétences participatives.

Cet objectif a réalisé une augmentation du taux de scolarisation dans les jardins d'enfants, qui a atteint 45%, une augmentation du nombre d'enfants inscrits à 245558 par rapport à l'année 2020, suite à la reprise progressive du rythme d'activité des institutions après la baisse de propagation de la pandémie de Covid-19. Ainsi le taux de jouissance des services de revitalisation socio-éducative par les enfants a connu une évolution, et a atteint 2,35% en 2021, dépassant ainsi les estimations inscrites dans le projet annuel de capacité de performance de l'année 2021 relativement à l'année 2022, fixées à 2%.

### **Indicateur 2.1-1 : Taux de scolarisation des enfants dans les établissements de la petite enfance**

<b>Unité</b>	<b>Réalisations de l'année 2019</b>	<b>Réalisations de l'année 2020</b>	<b>Estimations de l'année 2021 (1)</b>	<b>Réalisations de l'année 2021 (2)</b>	<b>Réalisation de l'année 2021 comparées aux estimations</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Année</b>
%	43	42	47	45	95	50	2023

## **Présentation des réalisations de l'indicateur 2.1-1 :**

En 2021, le taux de réalisation de l'indicateur 2.1.1, a atteint 95% par rapport aux estimations de la même année, ce taux est considéré important après la baisse du taux de couverture du secteur de la petite enfance en 2020 suite aux répercussions de la propagation de la pandémie Covid-19 qui ont entraîné l'interruption des activités des établissements de la petite enfance, la diminution du nombre d'enfants inscrits, et par conséquent la baisse des revenus de plusieurs établissements et la fermeture dans certains cas.

Cette différence entre les estimations et le taux de réalisation est due à plusieurs raisons, dont les plus importantes sont :

- La reprise du rythme normal de l'activité des établissements de la petite enfance, avec la poursuite de l'adoption des protocoles sanitaires, la diminution du nombre de cas d'infection chez les enfants et les cadres, et par conséquent l'augmentation du nombre d'enfants inscrits à 245558 par rapport à l'année 2020.
- L'augmentation du nombre d'enfants bénéficiaires du programme de promotion de la petite enfance de 10000 enfants à environ 13100.

Néanmoins, malgré le taux important enregistré dans les réalisations par rapport aux estimations, ce taux reste insuffisant par rapport aux programmes et projets qui ont été mis en place pour stimuler et encourager l'investissement dans le secteur de la petite enfance et augmenter les taux de couverture.

<b>Indicateur 2.1-1 : Taux de développement des enfants bénéficiaires des services d'animation socioéducative</b>							
Unité	Réalisations de l'année 2019	Réalisations de l'année 2020	Estimations de l'année 2021 (1)	Réalisations de l'année 2021 (2)	Réalisation de l'année 2021 comparées estimations	Valeur cible	Année
%	-	-	1	2.35	2.35	5	2023

Avis : Nouvel indicateur en 2021 et pas d'estimations ou de réalisations au cours des années précédentes

## **Présentation des réalisations de l'indicateur 2.1-2 :**

La réalisation de cet indicateur a atteint en 2021 un taux de 2,35% par rapport aux estimations de la même année, ainsi ce taux dépasse les estimations de l'année 2022 inscrites dans le projet annuel de capacité de performance pour l'année 2021, estimé à 2%.

Cet écart entre le taux estimé et le taux réalisé est principalement dû à :

- L'augmentation du nombre d'enfants bénéficiaires des services d'animation socioéducative dans les établissements publics de l'enfance en 2021, dont le nombre a atteint 283430 enfants, alors que le nombre était de 420384 en 2020, tandis que les estimations pour l'année 2021 étaient de 424588 enfants.
- L'adoption de protocoles sanitaires et la diminution de la durée de fermeture des établissements publics de l'enfance à cause de la pandémie de Covid-19 par rapport à l'année 2020.
- L'indicateur de réalisation reste insuffisant et loin du nombre d'enfants enregistré en 2019 avant l'apparition du virus Covid 19, qui dépassait 940000 enfants.

**Quant à l'objectif promotion du développement et du bien-être des enfants, filles et garçons :**

Principales complications et difficultés rencontrés dans la réalisation de l'objectif :

- Le défaut d'inscription des statistiques dans le système d'information, de collecte, de suivi et d'évaluation des données des établissements de l'enfance par certains intervenants, et par conséquent la difficulté de fournir des éléments et des statistiques actualisées et exactes, d'autant plus qu'il s'agit de la seule source officielle de ces données aux niveaux central et régional.
- La réticence des enfants à fréquenter les établissements publics de l'enfance vu qu'ils ne dépendent pas à leurs attentes.
- Le retard du lancement de l'activité des espaces de la petite enfance suite à la suspension des travaux d'aménagement et d'équipement pendant les périodes de confinement totale, partielle et ciblé.
- Le défaut de mise en place des jardins d'enfants municipaux vu l'impossibilité de recrutement du personnel éducatif spécialisé et des ouvriers, à cause de la suspension des recrutements dans les établissements de l'État.



- Le retard de l'émission du cahier des charges et l'apparition de nombreux problèmes immobiliers suite à la vente et l'abandon d'un grand nombre d'établissements qui ont abandonné leurs activités suite aux répercussions du Covid 19, ce qui a affecté la rentabilité financière des jardins d'enfants.
- L'insuffisance des éléments relatifs aux enfants et familles socialement vulnérables et l'absence d'une base de données d'indicateurs de pauvreté.

**Mesures et procédures à entreprendre afin de surmonter les complications et difficultés à l'avenir :**

- Sensibilisation à l'importance et l'obligation de l'inscription des statistiques dans le système, et à l'engagement des cadres de la formation.
- Diversification des programmes et des activités offertes par les établissements publics de l'enfance pour attirer davantage les enfants.
- Travailler sur la bonne gouvernance des jardins d'enfants municipaux et préserver cet acquis sociétal en fixant une politique claire pour sa gestion et sa supervision.
- Établir un plan d'intervention urgent pour l'investissement des espaces disponibles de la petite enfance dans le cadre d'un programme global visant les jardins d'enfants publics.
- Affiner le travail avec le système d'information pour le suivi des établissements de l'enfance et enrichir davantage les indicateurs sociaux et économiques pour les enfants et les familles.
- S'employer à établir un plan national multisectoriel pour l'éducation parentale.
- Publier un cahier de charges qui organise les établissements de la petite enfance conformément aux exigences du développement des enfants et des programmes pédagogiques modernes qui maintiennent l'équation qualité et services.

**Objectif stratégique 2.2-1 : Promotion de la protection des enfants, filles et garçons, contre toutes les formes de menaces :**

Cet objectif s'inscrit dans l'axe stratégique protection et prise en charge des enfants en danger, en matière d'offrir toutes les conditions appropriées pour héberger les enfants menacés afin de les soigner, les éduquer et d'atteindre leur équilibre psychologique jusqu'à la fin de la situation de menace et de les aider à s'intégrer dans la société.

Ainsi, 185 enfants ont été intégrés soit dans une famille, dans un emploi ou par le mariage en 2021, contre 178 enfants durant l'année précédente.

Cet objectif a progressé par rapport à l'année 2020, où 247 enfants ont été placés en famille en 2021, contre 236 enfants durant l'année précédente.

**Indicateur 2.2-1 : Le taux de prise en charge des enfants menacés du total des notifications reçu par le commissaire de protection de l'enfance**

Unité	Réalisations de l'année 2019	Réalisations de l'année 2020	Estimations de l'année 2021 (1)	Réalisations de l'année 2021 (2)	Réalisation de l'année 2021 comparées aux estimations	Valeur objectif	Année
%		90.42	93	93	93	100	2023

**Présentation des réalisations de l'indicateur 2-2-1 :**

Cet indicateur permet de mesurer le taux de prise en charge d'enfants menacés et d'enfants en conflit avec la loi à partir de toutes les notifications reçues des commissaires de protection de l'enfance, c'est-à-dire les cas des enfants qui ont bénéficié des services sociaux fournis par les représentants de la protection de l'enfance.

Cet objectif a connu une augmentation par rapport à l'année 2020, où le taux de notifications reçues dans les bureaux régionaux des commissaires à la protection de l'enfance s'élevait à 17072 notifications en 2021, contre 15240 durant de l'année 2020.

Cette augmentation du taux des notifications reçues par les commissaires de protection de l'enfance s'explique par le niveau de sensibilisation du citoyen, des établissements de l'État

et de la société civile à la notification des commissaires de protection de l'enfance et notamment la connaissance des tâches et des services fournis par l'établissement.

Dans le cadre des travaux visant à créer un système d'information lié aux activités des commissaires de la protection de l'enfance et à créer un site Internet pour le représentant de la protection de l'enfance, qui mettra l'accent sur l'aspect communication, sensibilisation et éducation des citoyens sur le devoir de notification. On s'attend à ce que ce taux augmente dans les années à venir, notamment avec la restructuration du bureau du commissaire général de la protection de l'enfance et des bureaux régionaux à la protection de l'enfance et la création de deuxièmes bureaux régionaux dans les gouvernorats à forte densité de population Tunis, Nabeul, Sousse, Sfax, Médenine et le recrutement de 50 commissaires de protection de l'enfance.

**Indicateur 2.2-2 : Taux d'insertion sociale des enfants, filles et garçons pris en charge :**

Unité	Réalisations de l'année 2019	Réalisations de l'année 2020	Estimations de l'année 2021 (1)	Réalisations de l'année 2021 (2)	Réalisation de l'année 2021 par rapport aux estimations	Valeur objectif	Année
%		10.32	11	11	100	12.5	2023

**Présentation des réalisations de l'indicateur 2-2-2 :**

En 2021 le taux de réalisation de cet indicateur a été atteint 11% par rapport aux estimations de la même année, dépassant ainsi les estimations de l'année 2020, où le taux d'intégration sociale des enfants, garçons et filles engagés, a atteint 11% par rapport à l'année 2020, qui s'élevait à 10,32%

Cette différence entre le taux prévu et le taux réalisé est principalement due à :

- La tenue des conseils régionaux d'insertion et la poursuite de l'élaboration des recherches sociale suspendues, à travers lesquelles l'enfant sera intégré en assurant à ce qu'il ne soit pas exposé à une nouvelle situation de menace.

- L'intensification des visites relatives cadres spécialisés et éducatifs.

La progression de cet indicateur reste proportionnelle à cause des répercussions du Corona virus sur la situation générale du pays, qui a aggravé la crise, étant donné que la pandémie de a affecté la situation financière des familles d'enfants pris en charge, avec l'augmentation du taux de chômage des prix élevés de produits alimentaires de base.

**Indicateur 3.2-2 : Taux d'enfants en situation de vulnérabilité bénéficiaires de la prise en charge non institutionnel :**

Unité	Réalisations de l'année 2019	Réalisations de l'année 2020	Estimations de l'année 2021 (1)	Réalisations de l'année 2021 (2)	Réalisation de l'année 2021 comparées aux estimations	Valeur objectif	Année
%	55	71	72	73	101.38	74	2023

**Présentation des réalisations de l'indicateur 3-2-2 :**

Cet indicateur a été atteint un taux de réalisation de 73%, par rapport aux estimations de la même année, attendu que le nombre d'enfants bénéficiaires du programme du système non institutionnel a augmenté pour plusieurs raisons, à savoir:

- L'augmentation du nombre d'enfants bénéficiaires des services du système non-institutionnel, pour atteindre 247, contre 236 en 2020.
- La prise en compte des problèmes et des obstacles qui ont empêché la réalisation des résultats et des taux estimés pour la même année,
- La Conscience de l'équipe de travail en général et de la famille en particulier de l'importance du programme de désinstitutionalisation qui consacre le droit de l'enfant à vivre dans son milieu familial, étant donné que c'est l'espace naturel optimal pour atteindre son équilibre.
- Le développement de la réalisation des recherches sociales permettant de contrôler avec précision l'état de l'enfant et de déterminer si les causes de menace ont été éliminées, et d'accorder aux enfants parrainés par le système de résidence dans les centres intégrés pour la jeunesse et l'enfance la priorité absolue pour la mise en œuvre de ce programme.

- L'amélioration de la situation de la famille grâce à la subvention accordée, s'élevant à 200d par mois, notamment pour les familles de deux enfants ou plus.

**Quant à l'objectif : Promotion de la protection des enfants, filles et garçons, contre toutes les formes de menace :**

**Principales complications et difficultés rencontrés dans la réalisation l'objectif :**

- La situation économique du pays, qui a provoqué la détérioration des conditions matérielles des familles des enfants.
- Absence de la formation continue des cadres pédagogiques et spécialisés.
- L'absence des documents unifiés pour les spécialistes psychosociaux et de cadres pédagogiques permettant l'étude de la situation de l'enfant.
- L'absence de communication entre certaines familles et leurs enfants, ce qui influe négativement l'enfant et mène donc à l'impossibilité de l'intégrer, en plus des difficultés psychologiques et des comportements dangereux qu'ils produisent.
- L'échec du travail en réseau dans certains cas, ce qui a empêché certains enfants de bénéficier d'une formation professionnelle d'une manière à leur assuré une intégration plus facile sur le marché du travail et dans la société.
- Le faible niveau scolaire des enfants résidant dans les centres intégrés et l'encadrement insuffisant actuellement disponible pour assurer la réussite scolaire.

**Mesures et procédures à entreprendre afin de surmonter les complications et difficultés à l'avenir :**

- Suivre l'avancement de la mise en œuvre du Projet Vie de l'Enfant
- Déterminer les documents types pour les cadres spécialisés.
- Intensification des visites et des recherches sociales
- Préparer l'enfant à l'intégration
- Développer les méthodes de travail et soutenir les ressources humaines
- Continuer d'accorder une bourse à un enfant.

- Travailler à améliorer la relation entre l'enfant et sa famille en intensifiant les visites de cadres spécialisés pour la famille
- Constituer un dossier psychosocial détaillé de l'enfant depuis son entrée dans l'établissement pour faciliter la compréhension de sa situation en cas de mutation du cadre qui suit son état.

## 2- Réalisations du budget de la mission :

**Tableau n° 01**  
**Réalisation du budget du programme de l'année 2021 Comparée aux estimations**  
**Répartition suivant le type de dépense**

(Unité : MD)

LIBELLE DES DEPENSES		ESTIMATION 2021	REALISATIONS 2021 -2	REALISATIONS PAR RAPPORT AUX ESTIMATIONS	
		L.F.C 1-		Montant (1)-(2)	Taux de réalisation % (1)/(2)
Dépenses de Rémunération	CREDIT d'engagement	107447	103085	-4362	96%
	CREDIT de paiement	107447	102950	-4497	96%
Dépenses de direction	CREDIT d'engagement	5200	5335	135	103%
	CREDIT de paiement	5200	4518	-682	87%
Dépenses d'interventions	CREDIT d'engagement	14300	9237	-5063	65%
	CREDIT de paiement	14300	8328	-5972	58%
Dépenses d'investissement	CREDIT d'engagement	33016	29375	-3641	89%
	CREDIT de paiement	23506	19494	-4011	83%
Dépenses des opérations financières	CREDIT d'engagement	0	0		
	CREDIT de paiement	0	0		
<b>Total</b>	CREDIT d'engagement	<b>159963</b>	<b>147032</b>	<b>12931-</b>	<b>92%</b>
	CREDIT de paiement	<b>150453</b>	<b>135290</b>	<b>15163-</b>	<b>90%</b>

\* Sans tenir compte des ressources propres aux établissements publics.

**Tableau n° 02**  
**Réalisation du budget du programme de l'année 2021 comparée aux estimations**  
**Répartition suivant les activités**  
**(Fonds de paiement)**

LIBELLE DES DEPENSES	ESTIMATION 2021	REALISATIONS 2021 -2	REALISATIONS COMPAREES AUX ESTIMATIONS Montant (1)-(2)	TAUX DE REALISATION % (1)/(2)
	LOI DES FINANCES INITIALE OU COMPLEMENTAIRE - 1			
Activité 1 : Activités de pilotage et d'appui au programme Enfance	133004	123242	-9762	93%
Activité 2: Observation, études, documentation, diffusion de la culture des droits de l'enfant et soutien à sa participation	292	194	-98	66%
Activité 3 : Enseignements supérieurs	787	1318	531	168%
Activité 4 : Protection des enfants à danger et en conflit avec la loi	252	93	-159	37%
Activité 5 : Informatique et technologie destinée à l'enfant et prévention des dangers de l'espace virtuel	1214	314	-900	26%
Activité 6 : Villégiature et divertissement	386	211	-175	55%
Activité 7 : Animation éducative et sociale et petite enfance	1186	846	-339	71%
Activité 8 : Activités des commissaires à la Protection de l'Enfance	408	260	-148	64%
Activité 9 : Education et intégration des enfants	5171	4425	-846	84%
Activité B : Inspection pédagogique et formation	989	397	-592	40%
Activité A : Education des enfants en milieu naturel	665	3989	-2675	60%
<b>Total</b>	<b>150453</b>	<b>135290</b>	<b>-15163</b>	<b>90%</b>

\* Sont pris en charge les activités inscrites actuellement dans le système \*LMD\*

\* Sans tenir compte des ressources propres aux établissements publics.

- Les fonds alloués durant l'année 2021 au programme Enfance s'élève à 142,456 millions de dinars, suivant la loi organique du budget, cependant, en vertu de la loi de finances complémentaire, 2 millions de dinars ont été déduits des dépenses de Rémunération et 10,505 millions de dinars ont été joints au titre de prise en charge et paiement aux dépenses d'investissement.
- Des fonds ont également été déduits des dépenses de rémunération au profit du reste des programmes en raison de la suspension des promotions dans le corps socioéducatif durant les années 2019 et 2020.
- Des transferts dans le programme de l'enfance ont été également inscrits, suite de la perturbation de la mise en œuvre de certains projets, à savoir :
  - Le soutien direct à un certain nombre d'associations, où il a été décidé de transférer une tranche de la subvention au profit de l'association "SOS".
  - Transfert de crédit afin de résoudre certains problèmes urgents ou de combler le manque de crédit pour un certain nombre d'établissements qui ont avancé dans la mise en œuvre de leurs programmes.
  - Re-transfert des fonds aux dépenses du commissaire général de la protection de l'enfance lesquelles, ont été affectés par erreur dans le budget de l'un des commissariats.
- Il convient également de souligner que la troisième tranche des CREDIT de paiement du service de gestion n'a pas été transférée aux établissements du Programme Enfance et que la troisième tranche des dépenses d'interventions a été transférée après le 31 décembre 2021, et que le transfert des deux premières tranches a également connu un retard important, qui s'est reflété dans l'exécution des budgets du Programme Enfance.



Le taux global de réalisation du budget programme enfance pour l'année 2021 a atteint 90%, soit avec des fonds de 135000 MD, répartis comme suit selon la nature des dépenses versée :

- Taux de réalisation des dépenses de Rémunération : 96%.
- Taux de réalisation des Dépenses de fonctionnement : 87%.
- Taux de réalisation des dépenses d'intervention : 58%.
- Taux de réalisation des dépenses d'investissement : 83 %.

• Le taux de réalisation est important malgré la grave pénurie des ressources humaines et logistiques au niveau central, mais cela n'a pas empêché l'atteinte proportionnelle des objectifs fixés, ce qui se manifeste par l'achèvement des activités suivantes :

• **Le taux de réalisation des activités de pilotage et d'accompagnement relative au «programme Enfance »** a atteint 93%, particulièrement en raison de l'absence de promotions des cadres éducatifs et du versement de 1170 MD seulement sur un montant de 3160 MD prévu pour l'association « SOS » après la déduction du montant d'appui obtenu de l'association mère. Outre, le défaut exécution de certains projets d'investissement dont les fonds n'ont pas été ouverts.

• **Quant à l'activité d'observation, études, documentation et diffusion de la culture des droits de l'enfant et d'appui à la participation** qui a atteint un taux d'exécution de 66% en raison du défaut d'achèvement des études programmées.

• **L'activité d'enseignement supérieur a dépassé** les estimations. Elle a été en outre soutenue par des fonds supplémentaires à cause de l'avancement de la réalisation du projet d'aménagement de l'Institut Supérieur des Cadres de l'Enfance à Carthage Dermech.

• **Le taux d'exécution de l'activité informatique orientée aux enfants** été faible, à cause de la non-ouverture des fonds alloués à la l'aménagement des centres régionaux et au non-achèvement de l'exécution des contrats d'équipement, y compris les équipements robotiques, qui auraient accru le bénéfice des enfants de services d'activation socio-éducative.

- **Quant à l'activité des enfants menacés, en conflit avec la loi**, qui a enregistré également un faible taux d'exécution, due à l'erreur dans la classification des crédits précitée.
- **Quant à l'activité de villégiature et divertissement**, la différence d'exécution est due à la non-ouverture des fonds d'aménagement dédiés au centre de villégiature et divertissement pour enfants, ce qui prolongera la période d'aménagement et se reflétera dans le bénéfice des enfants des services d'animation socio-éducative.
- **L'exécution de l'activité d'animation socio-éducative** a atteint 71%, bien que l'indicateur relatif au taux de développement de l'utilisation desdits services par les enfants ait dépassé les estimations, il a été possible d'aller plus loin et d'améliorer la qualité desdits services.
- L'écart entre les prévisions et l'exécution s'explique par les fonds accordés par le Ministère pour respecter les protocoles sanitaires et faire face à la pandémie de Covid 19, qui ont contribué à réduire le nombre de jours de fermeture des établissements publics de l'enfance par rapport à l'année 2020 et ont ainsi impacté direct l'augmentation du nombre d'enfants bénéficiaires des services de d'animation socio-éducative, et un taux de réalisation plus élevé aurait être atteint si les clubs mobiles d'enfants de Monastir, Manouba, Ariana et Ben Arous étaient entrés en activité.
- **L'exécution des activités des commissaires de la protection de l'enfance** a atteint un taux de réalisation de 64% bien que l'indicateur du taux d'engagement d'enfants menacés, par les représentants de la protection de l'enfance, ait atteint le taux estimé, il aurait être dépassé si les fonds alloués ont été dépensés.
- **L'exécution de l'activité de garde d'intégration des enfants** a atteint 84%, vu que le taux n'a pas atteint les estimations prévues à cause du retard dans le transfert des crédits aux centres intégrés pour les jeunes et l'enfance d'une manière à influencer les enfants bénéficiaires du programme de prise en charge familiale et le versement irrégulier de la subvention allouée aux familles, qui a entraîné le retour de l'état de menace envers l'enfant et donc son retour au centre intégré.

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement suite au défaut de transfert de la troisième tranche a contribué à la limitation des déplacements du personnel spécialisé pour effectuer les visites, ce qui a affecté négativement le taux d'intégration des enfants.
- Le taux de réalisation de 40% de **l'activité d'inspection pédagogique et de formation** est considéré faible et ce qui affecte négativement le nombre d'opérations pédagogiques et de visites de suivi des établissements publics et privés.
- **L'activité de prise en charge des enfants en milieu naturel** a atteint un taux de réalisation s'élevant à 60%, ce taux est considéré moyen par rapport aux estimations, car il affecte négativement la qualité des services de prise en charge en milieu naturel, à cause du défaut de détermination des besoins réels et des droits des enfants jusqu'à ce que les fonds nécessaires et suffisants soient programmés pour prendre soin d'eux, en plus du retard à les dépenser.

# **Programme :**

## **PERSONNES AGEES**

### **Chef du programme :**

**Mme. IMEN BEN CHEIKH**

**Date de prise en charge**  
**du poste de chef du programme:**  
**02 janvier 2019.**

#### **1- Résultats de la performance du programme :**

Notre pays s'est attaché à soutenir davantage la protection sociale des personnes âgées, étant donné que c'est une affaire de droits de l'homme qui présente une priorité de développement. Il s'est également employé à diversifier les programmes et à mettre en place les mécanismes en vue de répondre aux besoins de cette catégorie.

De ce point de vue, le programme des seniors repose sur une stratégie claire basée sur la garantie du bien-être des personnes âgées, que ce soit dans leur milieu naturel ou dans des institutions de prise en charge, l'investissement optimal de leurs compétences et expériences pour assurer leur participation active à la vie publique et la voie de développement du pays afin d réaliser leur bien-être social et sanitaire, conformément à une vision qui adopte le principe d'équité globale et d'égalité des Chances : **«Les seniors vivent dans la dignité, l'harmonie et l'intégration avec les autres générations dans une société qui les soutient»** à travers :

- Le développement des cadres juridiques qui s'occupent du secteur des seniors afin de s'adapter à l'évolution de leurs besoins, surtout que la catégorie des seniors atteindra 17,7% à la fin de l'année 2029.
- L'autonomisation des seniors avec des services sociaux et juridiques de prévention et de protection afin de leur assurer des conditions de vie décentes.
- La préservation des seniors dans leur milieu naturel et familial afin de maintenir leur équilibre psychologique.
- L'amélioration des services sociaux et sanitaires et leur adéquation aux besoins particuliers des seniors et mieux les adapter afin de les rendre plus réactifs à leurs attentes aux niveaux local et régional.
- La valorisation des compétences des seniors et leurs intégrations dans la vie publique pour assurer une participation effective à la société.
- Le renforcement de l'équité entre les seniors des deux sexes dans diverses régions du pays et la promotion de l'égalité des chances entre elles dans l'accès à divers services, étant donné que le nombre de femmes a dépassé le nombre d'hommes, et que cet écart devrait augmenter dans les années à venir.

Pour mettre en œuvre sa vision stratégique, le Programme seniors a orienté ses interventions sur deux grands axes stratégiques :

- Axe stratégique 1 : Protection et prise en charge des personnes âgées.
- Axe Stratégique 2 : Intégration des seniors à la vie publique et investir dans leurs compétences :

L'Union Tunisienne de Solidarité Sociale a contribué à la mise en œuvre de la politique du Programme seniors en tant qu'acteur public du programme. Le taux des fonds qui lui sont alloués représente 77,3% des fonds totaux pour le Programme personnes âgées.

Etant donné que l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale assure le fonctionnement de 11 établissements dans plusieurs gouvernorats de la république (Manouba - Grombalia - Menzel Bourguiba - Beja - Jendouba - El Kef - Kairouan - Kasserine - Sousse - Gafsa - Gammarth) dans le cadre d'une convention de partenariat et un contrat de performance ayant pour objectifs les plus remarquables d'améliorer les conditions de vie dans les établissements de de prise en charge et d'élever la qualité des services sociaux, de santé et de loisirs au profit des 378 résidents âgés.

Il convient de souligner que l'union tunisienne pour la solidarité sociale a réalisé une couverture de 64% des ressources humaines pour l'année 2021 ce qui a contribué à la réalisation des objectifs fixés.

### **Objectif stratégique 1.1 : Assurer des conditions de vie adéquates aux seniors:**

Cet objectif s'inscrit dans l'axe stratégique « Protection et prise en charge des seniors». En 2021, cet objectif a connu une évolution relative suite à la pandémie du « Corona » et ses effets sur la catégorie des personnes âgées, où la préservation, l'assurance des

conditions de vie adéquates et protection des seniors de toute forme de violence et d'abus sont l'une des priorités du ministère durant cette période.

**Indicateur 1.1.1 : Taux de prise en charge des cas de violence contre les seniors signalés:**

Unité	Réalisations de l'année 2019	Réalisations de l'année 2020	Estimations de l'année 2021 (1)	Réalisations de l'année 2021 (2)	Réalisation de l'année 2021 comparées aux estimations (1)/(2)	Valeur cible	Année
%	Nouvel indicateur	68%	80%	74%	92%	90%	2023

Tout au long de l'année 2021, le programme seniors s'est concentré aux niveaux central et régional sur la prise en charge des seniors contre la violence qui leur a été imposée à l'époque du Corona, ainsi sur leur protection contre les répercussions sociales, économiques et psychologiques résultant de la crise.

Les cas de violences envers les seniors ont été recensés à 74% du total des déclarations, par rapport aux estimations de l'année 2021 évaluées à 80%.

Il y a lieu de souligner que le taux souhaité n'a pas été atteint dans la prise en charge compte tenue de la difficulté de couvrir la plupart des cas de violences envers les seniors pour les raisons suivantes :

- La violence contre les seniors reste un phénomène silencieux dans la société tunisienne par rapport à la violence contre les femmes et les enfants.
- L'incompétence pour certaines des situations évoquées.
- L'absence de conditions d'intervention (le cas n'est pas menacé).
- La disparition des causes de menace.
- Le décès de la personne concernée.
- L'impossibilité de contacter la personne concernée.

**Indicateur 2.1.1 : Nombre des seniors signalés pris en charge par des familles d'accueil :**

Unité	Réalisations de l'année 2019	Réalisations de l'année 2020	Estimations de l'année 2021 (1)	Réalisations de l'année 2021 (2)	Réalisation de l'année 2021 comparées aux estimations (1)/(2)	Valeur objectif	Année
Nombre	100	118	170	122	72%	175	2023



Le taux de réalisation de cet indicateur a atteint 72% par rapport aux estimations, où le nombre de seniors pris en charge par les familles d'accueil a atteint 122 personnes, par rapport aux estimations de 170 personnes pour l'année 2021. Ce taux est relativement important malgré l'échec à atteindre le niveau souhaité par les estimations pour les raisons suivantes :

- Le décès de certaines seniors prises en charge.
- La suspension des allocations attribuées à certaines familles suite au changement de la situation de prise en charge (déménagement des seniors dans une résidence éloignée de la famille d'accueil, faible niveau de prise en charge des seniors par les membres de la famille d'accueil...).
- Le manque des campagnes d'information et de sensibilisation à ce programme par les structures régionales relevant du ministère et les associations du domaine à cause de l'orientation des travaux de l'année précédente sur la prévention et la protection face au danger de la pandémie de Corona.
- La superposition de plusieurs acteurs dans la constitution des dossiers de prise en charge (affaires sociales, conseils régionaux des états, santé).

**Indicateur 1.1.3 : Taux de couverture des services de soins :**

Unité	Réalisations de l'année 2019	Réalisations de l'année 2020	Estimations de l'année 2021 (1)	Réalisations de l'année 2021 (2)	Réalisation de l'année 2021 comparés aux estimations (1)/(2)	Valeur objectif	Année
Taux	Nouvel indicateur	47.2%	50%	48%	96%	60%	2023

Le taux de réalisation de cet indicateur reflète la réactivité de l'administration **aux demandes de services de soins** reçues, aussi bien qu'il s'agisse des services offerts aux seniors dans le cadre des soins institutionnels ou de ceux offerts dans le cadre des activités des équipes mobiles. Un pourcentage élevé a été enregistré par rapport aux estimations, s'élevant à 96%. Néanmoins ce taux reste en deçà des attentes si les estimations ne sont réalisées, et ce pour les motifs suivants :

- **Quant au taux de couverture des services de soins dans les établissements de d'accueil :**

- L'absence des recrutements spécialisés dans les 09 établissements d'accueil, qui a affecté négativement la qualité des prestations.

- La poursuite des travaux d'aménagement et de construction pour augmenter la capacité des établissements de d'accueil des seniors à Kairouan, Kasserine et Jendouba, dont les résidents ont été répartis entre les autres des établissements.

➤ **Quant au taux de couverture des services des équipes mobiles :**

- Les équipes mobiles sont principalement gérées par des associations régionales et locales de soins aux seniors qui ne sont pas en mesure de fournir leurs documents légaux et ne respectent pas les délais légaux de dépôt des dossiers de financement public.

- la pénurie du nombre d'agents contractuels dans les associations qui gèrent ces équipes.

- Insuffisance et obsolescence des moyens de transport pour certaines associations actives.

**Problèmes liés à la réalisation de l'objectif et mesures prises pour le surmonter :**

En se référant aux indicateurs précités, on note une réalisation proportionnelle des résultats souhaités de l'objectif stratégique consistant à assurer des conditions de vie adéquates aux personnes âgées, à cause des difficultés suivantes :

- La plupart des programmes destinés aux seniors sont exécutés par des associations dont les ressources se limitent au soutien financier apporté par l'État, outre l'insuffisance des agents spécialisés et d'expertise dans le domaine.
- Absence d'un guide de référence et d'un guide de procédures pour organiser le travail des différents intervenants, et de moyens technique standardisés pour la mise en œuvre de la recherche et des rapports sociaux.
- Absence des textes législatifs et réglementaires régissant certains services et professions destinés aux seniors (création de sociétés de services, Statut des agents de maintien de la vie...).
- Non-adoption des équipes mobiles d'une approche unifiée d'intervention.
- Limitation des ressources des associations au soutien matériel de l'Etat.
- Complexité de mobilisation des familles souhaitant la prise en charge.

Le programme seniors cherche à mettre en place un certain nombre de mesures et de procédures afin de surmonter les problèmes, dont les plus importants sont :

- Soutenir les capacités des différents intervenants de prise en charge des personnes âgées.
- Allouer des crédits complémentaires pour la formation du personnel des établissements de soins.
- Programmation d'un calendrier de recrutements pour combler les postes vacants dans les établissements de soins à la fin de l'année 2021 pour les établissements de Menzel Bourguiba - Gafsa - Gammarth - Le Kef - Manouba et Beja.
- Standardisation des procédures par l'élaboration d'un manuel.
- Sensibilisation et travail sur la mise en place d'une base de données des familles d'accueil.

**Objectif stratégique 1.2 : Soutenir les droits des seniors et investir dans leurs expériences et compétences:**

Cet objectif s'inscrit dans l'axe stratégique « Intégration des seniors à la vie publique et investir dans leurs compétences ». Cet objectif a connu une évolution remarquable au cours de l'année 2021, alors que les clubs de jour ont connu une présence remarquable, mais l'indicateur du taux de compétences investies au service du développement reste insuffisant malgré son importance dans l'intégration des seniors et des retraités à la vie publique.

<b>Indicateur 1.2.1 : Nombre des adhérents au clubs de jours destinés aux seniors :</b>							
Unité	Réalisations de l'année 2019	Réalisations de l'année 2020	Estimations de l'année 2021 (1)	Réalisations de l'année 2021 (2)	Réalisation de l'année 2021 Comparées aux estimations (1)/(2)	Valeur cible	Année
Nombre	Nouvel indicateur	0	100	1002	1002%*	1500	2023

\* Compte tenu de la poursuite de la propagation du Corona virus, les estimations de 2021 étaient très faibles et, par conséquent, les réalisations sont considérées élevées par rapport aux estimations.

A cause de la clôture des clubs de jour destinés aux seniors en vertu d'une décision du ministre en 2020 dans le cadre de la prévention des adhérents de ces institutions contre la pandémie de Corona, le nombre adhérents a été fixé dans les estimations à 100 à cause de l'anticipation de la poursuite de la crise du Covid, mais avec le soulagement de la crise, ces clubs ont repris leurs activités et ont enregistré une évolution remarquable en 2021 avec l'adhésion de 1002 hommes et femmes âgés.

Ce qui s'explique par l'intensification des campagnes nationales et sectorielles d'information et de sensibilisation à la nécessité de faire vacciner les personnes âgées, lesquelles ont été assurées en coordination entre le programme seniors et les commissariat régionaux des affaires de la femme et de la famille sous la tutelle du Ministère, ce qui a conduit à la restauration du rythme régulier des activités des clubs, puisque des subventions ont été versées à 14 clubs de jour dans le sud de la Tunisie (Tataouine-Medenine-Gabes-Kebli).

**Indicateur 1.2.2 : Taux des compétences investies au service de développement :**

Unité	Réalisations de l'année 2019	Réalisations de l'année 2020	Estimations de l'année 2021 (1)	Réalisations de l'année 2021 (2)	Réalisation de l'année 2021 comparées aux estimations (1)/(2)	Valeur objectif*	Année
Taux	Nouvel indicateur	0	40%	0	0	50%	2023

Aucun taux de réalisation n'a été enregistré pour cet indicateur pour les raisons suivantes :

- ✚ Le manque d'implication des associations dans cette activité et leur faible expérience dans la gestion du registre national des compétences des seniors et des retraités.
- ✚ Absence de parcours d'intégration variés et incapacité à gérer les compétences des seniors et retraités.
- ✚ Absence d'incitations encourageants les retraités à s'engager dans le volontariat et à s'engager dans le tissu associatif.
- ✚ Absence de manuel sur les droits du retraité et des procédures de retraite.
- ✚ Interférence du dossier des retraités entre plusieurs ministères et établissements.

## **Complications liés à la réalisation de l'objectif et mesures entreprises pour les surmonter :**

Compte tenu des indicateurs précités, on observe une réalisation proportionnelle des résultats souhaités de l'objectif stratégique consistant au soutien des droits des seniors et l'investissement dans leurs expériences et compétences, à cause des obstacles suivants :

- La réalisation de cet objectif ne représente pas la priorité de l'intervention du Ministère pendant la période du Covid-19, soit durant les années 2020 et 2021, qui sont exceptionnelles, puisque la situation a exigé la modification des interventions et des activités programmées et la concentration du travail sur la prévention et la protection des seniors contre le risque de propagation de la pandémie, vu qu'il s'agit de la catégorie la plus exposée.
- La fragilité de l'institutionnalisation de certains clubs de jour actifs.
- Le non-respect par les associations qui gèrent les clubs de jour des dispositions de l'arrêté relatif au financement public des associations.
- l'Incapacité des associations actives dans le domaine des seniors à avoir l'aptitude systématique de se renouveler et de s'auto-développer.
- La faiblesse de coordination entre les structures intervenant dans le domaine des retraités.

**Afin de réduire les complications et difficultés précitées, le programme Seniors cherche à adopter un certain nombre de mesures et de procédures dont les plus importantes sont :**

- Initier l'élaboration d'un cahier de charges relatif à la création et l'administration des clubs de jour destinés aux personnes âgées.
- Soutenir les capacités de certains clubs de jour par l'encadrement et l'appui des associations qui gèrent les clubs de jour.
- Vulgarisation des clubs de jour dans les différents gouvernorats du sud sans s'y limiter.

- Révision du plan national de préparation à la retraite et à la vieillesse active.
- Développer des projets dans le cadre de l'économie sociale et solidaire aux niveaux local et régional, en partenariat avec des associations actives dans le domaine des seniors et le domaine social en général, en intégrant les seniors et en mobilisant leur expérience dans le développement, l'amélioration des services de soins à domicile et assurer sa durabilité.
- Révision de l'indicateur relatif au taux de compétences exploitées au service du développement dans le cadre du projet annuel de performance de l'année 2023, en vue de soutenir son exécution.

## **2- Résultats de l'exécution du budget programme :**

### **Tableau n° 01**

#### **Réalisation du budget du programme de l'année 2021 comparée aux estimations Répartition suivant le type de dépense**

(Unité : MD)

LIBELLE DES DEPENSES		ESTIMATION 2021	REALISATIONS 2021 (2)	REALISATIONS PAR RAPPORT AUX ESTIMATIONS	
		L.F.C (1)		Montant (1)-(2)	Taux de réalisation % (1)/(2)
Dépenses de Rémunération	CREDIT d'engagement	572	570	-2	114%
	CREDIT de paiement	572	570	-2	114%
Dépenses de direction	CREDIT d'engagement	53	28	-25	52%
	CREDIT de paiement	53	28	-25	52%
Dépenses d'interventions	CREDIT d'engagement	15490	15468	-22	100%
	CREDIT de paiement	15490	15468	-22	100%
Dépenses d'investissement	CREDIT d'engagement	1640	1640	0	100%
	CREDIT de paiement	2500	1775	725	71%
<b>Total</b>	Fonds de prise en charge	<b>17615</b>	<b>17706</b>	<b>91</b>	<b>101%</b>
	CREDIT de paiement	<b>17750</b>	<b>17841</b>	<b>91</b>	<b>101%</b>

\* Investissement : Une diminution s'élevant à un montant de 725 MD à la loi de finances complémentaire.

**Tableau n° 02**  
**Réalisation du budget du programme de l'année 2021 comparés aux estimations**  
**Répartition suivant les activités**  
**(Fonds de paiement)**

LIBELLE DES DEPENSES	ESTIMATION 2021	REALISATIONS 2021 (2)	REALISATIONS Comparés AUX ESTIMATIONS	TAUX DE REALISATION % (1)/(2)
	INITIALE OU COMPLEMENTAIRE - 1 L.F			
Activité 1 : Activités de pilotage et d'appui relatives au programme	17310	16784.5	-525	96%
Activité 2: Soins, encadrement et intégration	1061	955	-106	90%
<b>Total</b>	<b>18371</b>	<b>17739.5</b>	<b>-631.5</b>	<b>96%</b>

\* Sont pris en charge les activités inscrites actuellement dans le système \*LMD\*

Les fonds du Programme seniors ont été estimés à 18371 MD pour l'année 2021, ce qui représente 9% du total des dépenses de la mission.

Les efforts se sont conjugués à la fin de l'année 2021 pour s'employer au lancement de l'activité d'un établissement de prise en charge des seniors à Sidi Bouzid, ce qui a exigé le transfert crédit des clubs de jour pour seniors (120 MD) et des associations du domaine (30 Md), soit d'une valeur totale de 250 MD pour le compte du commissariat régional de la femme et de la famille de Sidi Bouzid, au titre de « Gérance de l'établissement de Soins ».

Un virement de fond d'un montant de 243 MD a été effectué au cours de la même année pour couvrir le déficit du budget de rémunération des agents du programme personnes âgées, suite à l'établissement de la liste effective des agents relevant au programme. Le déficit à était couvert par le programme de l'enfance.

Le taux global de réalisation du budget du programme personnes pour l'année 2021 a été de 101%, grâce à des fonds de 17615 MD, répartis comme suit selon la nature de la dépense :

Taux de réalisation des dépenses de rémunération : 99,79%,

- Taux de réalisation des Dépenses de fonctionnement : 52%
- Taux de réalisation des dépenses d'intervention : 99,86%
- Taux de réalisation des dépenses d'investissement : 58%.

Le taux de réalisation est considéré important, vu qui la pénurie de ressources humaines et logistiques au niveau central n'a pas empêché la réalisation relative des objectifs fixés, qui se traduit notamment par une nette amélioration de la qualité des services fournis aux seniors (dans les établissements de soins ou dans leur environnement naturel), et ce par la réalisation des activités de programme suivantes :

**\* Activité 1- Direction et soutien du programme personne âgées :**

La valeur totale du programme de l'activité pilotage et soutien du programme seniors a été estimée à 17310 MD. Un fond total de 16784,5 MD a été versé, sachant que 77,3% du fond prévu pour cette activité est consacré à la prestation de services sociaux et sanitaires dans les établissements de soins, que l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale s'engage à mettre en œuvre en tant qu'opérateur public du programme des personnes âgées.

L'allocation attribuée à l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale du budget du Ministère de la Famille, Femme, Enfance et des Personnes Agées a été estimée pour l'année 2021, à 14200 MD :

\* Subvention de rémunération du personnel des établissements de soin : 12000 MD.

\* Allocation de gestion des établissements de soins : 2200 MD.

100% des engagements et des paiements ont été transférés. Il convient de souligner que les établissements de soins ont connu une amélioration remarquable de la qualité des services fournis et des conditions d'hébergement, même s'ils ont encore un besoin urgent d'appui en ressource humaine.

Quant aux dépenses de rémunération du personnel du programme des personnes âgées, estimées à 328 MD, elles ont enregistré un déficit en 2021 d'un montant de 243 MD, qui a été couvert par le Programme Enfance.



Quant au **budget d'investissement estimé à 2500 MD**, une dotation de fond s'élevant à 949 054 MD en engagement et 1 775 000 MD en paiement a été autorisée soit un taux de réalisation de 58% pour améliorer, préparer et équiper les infrastructures des centres de soins (Manouba - Grombalia - Kairouan - Sousse - Beja) afin qu'elle se conforme au cahier des charges pour assurer un cadre de vie décent aux résidents, augmenter sa capacité d'accueil et améliorer le niveau des services. Il y a lieu de souligner que le taux de réalisation souhaité n'a pas été atteint en raison de la perturbation du rythme d'exécution des projets au niveau des régions, ce qui a contribué au retard dans la reconstruction et la l'aménagement des établissements de soins des seniors de Kairouan et de Kasserine.

Quant aux clubs de jour destinés aux personnes âgées, au profit desquels un fond de 175MD dinars est alloué, des fonds ont été virés au profit de 14 associations qui gèrent des clubs de jour, avec une dotation totale de 55 MD. Un fond de 120 MD a également été transféré de la section des clubs de jour pour les commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille à Sidi Bouzid pour la gestion d'un nouveau établissement de prise en charge des seniors(Centre feu Abdallah Jalali de prise en charge des personnes âgées, dans le cadre d'une convention de partenariat de trois ans).

En ce qui concerne les associations actives dans le domaine des personnes âgées, dont un fond de 82,4 MD est alloué à leur profit, un fond de 49 MD a été versé au profit de 07 associations dans les gouvernorats du sud de la Tunisie au titre d'organisation des activités de divertissement et d'éducation au profit des personnes âgées. Un montant de 30 MD a également été versé au profit du commissariat régional des affaires de la femme et de la famille de Sidi Bouzid, pour la gérance de l'établissement feu Abdallah Jalali de prise en charge des personnes âgées.

**\*Activité 2 : Prise en charge, encadrement et intégration (activité régionale) :**

La valeur totale de l'activité prise en charge, encadrement et intégration des seniors a été évaluée à 1061 MD, et un fond total de 955 MD a été versé. Le taux de réalisation atteint a été satisfaisant pour cette activité principalement dédiée à la fourniture de services de

proximité au bénéfice des seniors dans leur domicile et visant principalement à les préserver dans leur environnement naturel.

Le fond alloué aux équipes mobiles pour assurer les services sociaux et sanitaires au profit des seniors est évalué à 624,6 MD. 100% des engagements et des paiements ont été confiés aux commissariats régionaux. Dans le cadre de ce programme, environ 4000 hommes et femmes âgés ont bénéficié des services de ces équipes. Par conséquent Cette activité a atteint relativement l'objectif souhaité, à condition de poursuivre que les travaux pour améliorer la qualité des services et soutenir davantage ces équipes par les ressources humaines nécessaires dans les années à venir pour assurer l'efficacité de leurs interventions.

Quant au fonds affecté au titre de prise en charge familiale pour les personnes âgées, estimé à 408 MD, 100% des engagement ont été confiées aux commissariat régionaux, sachant que l'année 2021 a enregistré une diminution du nombre de seniors prises en charge dans le cadre du programme de prise en charge familiale (de 122 à 115), suite au décès de 11 personnes âgées. Par conséquent, le taux de réalisation est encore insuffisant. Ainsi le programme personne âgées cherche à mieux identifier cette activité, où des brochures ont été imprimées et distribuées aux différentes associations et structures compétentes, outre les efforts à augmenter l'allocation de prise en charge familiale afin d'encourager les familles et les inciter vers cette activité.

Le taux d'exécution des activités précitées a affecté la réalisation des deux objectifs liés à l'assurance des conditions de vie adéquates aux personnes âgées, le soutien de leurs droits et l'investissement dans leurs expériences et leurs compétences.

**Programme :**

**Pilotage et Appui**

**Chef du programme :**

**M. NAYEL AYADI**

**Date de prise en charge du poste de chef  
du programme : 01 octobre 2020**

## **1- Résultats de la performance du programme :**

Le Programme de pilotage et Appui est le lien entre les différents programmes de la mission, car il joue un rôle fondamental dans la réalisation des objectifs de la mission. Il réunit tous les départements qui garantissent et fournissent des services spécialisés et un soutien horizontal à tous les programmes.

De ce fait, le Programme de pilotage et Appui se base sur une stratégie claire fondée sur l'appui des programmes privés pour atteindre leurs objectifs et améliorer leurs performances, à partir des activités liées à la gestion des services et des établissements sur plusieurs niveaux, dont les plus importantes sont les affaires financières, les ressources humaines, les systèmes de communication et d'information, ainsi tout ce qui concerne les contentieux et les affaires juridiques et les achats publics.

Il est également la garantie de la durabilité du budget de la mission. A ce niveau, le Programme d'encadrement et d'appui joue un rôle moteur en améliorant la gestion des fonds inscrits dans les différents moyens dont dispose le Ministère.

Le Programme de pilotage et Appui, vise principalement à travers le rôle qui lui est confié, à atteindre une vision globale basée notamment sur :

- Soutenir et appuyer les commissariats régionaux pour assurer leur rayonnement régional.
- Soutenir l'investissement régional et assurer des services de proximité dans le domaine de la femme, de la famille, de l'enfance et des personnes âgées.
- Consolidation des sièges administratifs et contrôle de la gestion de toutes les ressources disponibles pour le programme.

Pour mettre en œuvre sa vision, le programme Pilotage et Appui a orienté ses interventions sur les deux axes stratégiques suivants :

1. Le Leadership : Qui se manifeste par la garantie de la gouvernance de la gestion et l'assurance de la coordination entre les différents programmes de la mission ainsi que le suivi et l'évaluation de la performance des différents programmes.
2. Le soutien : Cet axe repose principalement sur la mise à disposition efficiente et efficace des différentes ressources humaines, financières et logistiques confiées au Ministère.

### **Objectif 9.1 : Efficacité du Programme de pilotage et Appui :**

Cet objectif s'inscrit dans l'axe stratégique "Gouvernance du programme Pilotage et Appui".

Deux indicateurs importants ont été identifiés, lesquels sont matérialisés par :

- Le taux d'exécution par le ministère du programme de développement qui a été approuvé en raison de la présence de nombreux projets continus consistant en la construction de nombreuses institutions relevant du ministère. En outre, il s'inscrit dans la vision du ministère pour les années à venir, où l'accent est mis sur le maintien et l'entretien des établissements disponibles et inexploitées, compte tenu de la décision de suspension des recrutements. Il s'inscrit également dans l'objectif dans cadre de l'amélioration de la gestion des ressources financières et logistiques du Ministère.
- Quant au deuxième indicateur, il porte sur le taux de couverture des établissements à l'énergie renouvelable. Cet indicateur a impact direct sur la maîtrise et la rationalisation de la consommation de l'énergie. Cet objectif a connu en 2021 une évolution importante étant donné que le taux de couverture des énergies renouvelables dans les institutions a dépassé les estimations, autre le taux de réalisation élevé dans l'exécution du programme de développement par le ministère.

### Indicateur 9.1.1 : Taux d'exécution du programme de développement par le ministère

Unité de l'indicateur	Réalisations de l'année 2019	Réalisations de l'année 2020	Estimations de l'année 2021 (1)	Réalisations de l'année 2021 (2)	Réalisations de l'année 2021 comparées aux estimations (1)/(2)	Valeur objectif*	Année
%	99	69	85	83	96	85	85

Attendu que le taux d'exécution du programme de développement par le ministère au cours de l'année 2021 a été évalué à 83% du programme de développement total par rapport aux estimations de l'année 2021 évaluée à 85%. Et bien que le taux souhaité dans l'exécution n'ait pas été atteint, ce taux est considéré important pour les raisons suivantes :

- La majorité des projets et programmes à caractère central sont encore en cours de conception et d'élaboration, et il est prévu d'annuler les aménagements proposés et de réaliser une étude approfondie pour aménager le siège central, dont la première tranche s'élevant à un montant de 1100 a été programmé le cadre du budget de l'année 2022.
- Le défaut de règlement de la situation foncière de certains établissements a empêché la l'exécution des programmes d'aménagement et de construction antérieurement programmés.

### ❖ Indicateur 9.1.2 : Taux de couverture des établissements en énergie renouvelable :

Unité de l'indicateur	Réalisations de l'année 2019	Réalisations de l'année 2020	Estimations de l'année 2021 (1)	Réalisations de l'année 2021 (2)	Réalisations de l'année 2021 comparées aux estimations (1)/(2)	Valeur objectif*	Année
%		0%	20%	30%	150%	70%	2023

C'est un nouvel indicateur adopté en 2020 consistant en la concentration des panneaux solaires dans les différents établissements du Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes Agées (Enfances, centre de prise en charge des personnes âgées commissariat régionaux...) afin de réduire la consommation d'énergie électrique. Le taux de progrès dans la réalisation de ce projet a atteint 30% en 2021 contre 0% en 2020, et ce suite aux circonstances exceptionnelles et générales qui ont caractérisé l'année (2020).

Bien que le taux d'exécution pour l'année 2021 ait dépassé le taux des prévisions de la même année, il y a lieu de souligner l'existence des difficultés au niveau de l'exécution du projet en général, qui s'explique principalement par :

- La spécificité et la complexité du dossier car il nécessite une coordination et un traitement avec plusieurs services et structures intervenants.
- La difficulté de rassemblement des données relatives à la consommation d'électricité par la Société Tunisienne de Consommation d'Electricité et de Gaz.

**Problèmes liés à la réalisation de l'objectif et mesures mises en oeuvre pour les surmonter :**

En se référant aux deux indicateurs précités, on observe une réalisation d'un taux important des résultats souhaités de l'objectif stratégique consistant en la gouvernance du Programme de pilotage et Appui, à cause des difficultés détaillées successivement dans les deux indicateurs, Ainsi :

- Le défaut de respect du calendrier annuel du débat d'action.
- La difficulté de l'élaboration des rapports périodiques de suivi de l'exécution du budget et l'absence d'adoption de gestion en fonction des objectifs dans les unités opérationnelles et les sous-programmes...

**Parmi les mesures qui permettent de surmonter les problèmes rencontrés et d'atteindre des taux souhaités :**

- Promouvoir davantage les missions des chefs de programme, compte tenu de la dispersion des missions qui lui sont attribuées et de leur focalisation sur les missions techniques.
- Plus d'engagement dans les réunions périodiques des comités de direction du programme

**Objectif 9. 2 : Gouvernance de la gestion des ressources humaines en s'appuyant sur le principe de l'équité et l'égalité des chances :**

Cet objectif représente un critère de base pour définir la stratégie du Programme de pilotage et Appui et atteindre une étape importante dans la gouvernance de la gestion dans l'ensemble du programme en s'appuyant sur le principe de l'équité et d'égalité des chances dans la nomination pour les postes de fonction et en suivant des méthodes modernes basées sur la description fonctionnelle et constitutive afin d'établir les qualités de leadership et humaine fondée sur les résultats.

- ❖ Indicateur 1.2.9 : Taux de nomination dans les postes de fonction basée sur le principe d'égalité :

Unité de l'indicateur	Réalisations de l'année 2019	Réalisations de l'année 2020	Estimations de l'année 2021 (1)	Réalisations de l'année 2021 (2)	Réalisations de l'année 2021 comparées aux estimations (1)/(2)	Valeur cible	Année
Taux	79.4%	14%	80%	70%	94%	95%	2023

Au cours de l'année 2021, 70% des nominations aux postes de fonction programmés ont été réalisés. Les estimations de l'année 2021 prévus à 80% ont subis l'échec à cause de :

- L'insuffisance et le manque de présentation de l'indicateur d'égalité femmes-hommes dans la nomination auprès des administrations concernées, qui représente l'une des



raisons directes de la non-réalisation de l'équité et de l'égalité des chances entre les sexes dans la désignation dans les postes de fonction.

- L'insuffisance de ressources humaines cadres notamment dans plusieurs commissariats régionaux, ce qui représente un obstacle pour pourvoir les postes vacants dans les postes de fonctions.
- L'envoi des dossiers de candidature pour la nomination pour les postes de fonctions sans l'avis clair du responsable direct sur l'affectation des candidats, notamment dans le cas de déposition de plusieurs candidats pour le même poste, ce qui entraîne une nouvelle demande d'opinion et la sélection d'une seule personne pour la nommer au poste.
- La confusion entre les notes internes d'affectation pour la gestion des services et le mandat officiel des cadres dans les postes de fonction en vertu des arrêtés ministériels publiés au Journal Officiel, ce qui entrave l'identification des postes vacants.
- Le changement des gouvernements entraîne des demandes en révision de tous les projets d'ordonnances et des décisions relatifs à la nomination dans les postes d'emplois, qui ont été transmis à la présidence du gouvernement pour programmer leur publication, après chaque remaniement ministériel.
- Addition de nouvelles procédures d'élaboration des projets d'ordonnance et de décisions relatives aux postes de fonctions, ce qui entraîne leur réexécution conformément aux nouvelles procédures, ce qui a empêché la réalisation du des estimations programmé pour l'année 2021.
- La difficile de combler le poste vacant dans certains services qui nécessitent des candidats techniquement spécialisés, par exemple, les services de la construction et de l'équipement dans les commissariats régionaux, où la nature des tâches attribuées aux cadres affectés exige que le candidat doit du corps d'ingénieur des administrations publiques ou du corps technique des administrations publiques afin qu'il puisse notamment d'assurer le suivi des projets publics au niveau régional, sachant que le ministère souffre d'une grave pénurie de ressources humaines, notamment dans lesdits corps.

En conséquence, voici quelques mesures qui ont commencé à être adoptées pour éviter les difficultés et les problèmes qui sont à l'origine de la différence entre les estimations et les réalisations, notamment :

- L'indicateur d'égalité femmes-hommes et d'égalité des chances est actuellement en cours d'identification, outre l'appel à organiser les méthodes de travail et à encadrer les responsables régionaux sur la nécessité d'un contrôle précis des

postes vacants et la nécessité de proposer un candidat unique à affecter au postes de fonctions vacants.

- Lancement des annonces sur le comblement des postes de fonction vacants, que ce soit dans les commissariats régionaux ou dans les établissements sous tutelle.

**❖ Indicateur 2.2.9 : Taux d'engagement du Ministère à achever le dispositif de formation :**

Unité de l'indicateur	Réalisations de l'année 2019	Réalisations de l'année 2020	Estimations de l'année 2021 (1)	Réalisations de l'année 2021 (2)	Réalisations de l'année 2021 par rapport aux estimations (1)/(2)	Valeur cible	Année
Taux	20.11	14	75	6.60	80.8	100	2023

L'indicateur d'engagement du ministère dans la réalisation du dispositif de formation permet de déterminer l'étendue de la capacité de l'administration à évaluer ses performances, en fonction des moyens financiers fixés à cet effet et du degré de coopération et d'interaction des différentes structures, qui aboutit à la mesure de l'impact positif produit par la réalisation du plan de formation annuel sur les capacités des cadres et du personnel à travers le développement de leurs performances et de leurs connaissances, par le biais des stages de formation approuvés dans le plan de formation annuel planifier.

En 2021, il était prévu de réaliser 75% du plan de formation, mais la convention conclue avec l'Ecole nationale d'administration a abouti à des formations intensives, qui ont permis de réaliser 66% dudit plan de formation.

Ainsi, 80,8% des estimations de l'année 2021 liées à l'indicateur d'engagement du ministère à réaliser un plan de formation ont été réalisées. Parmi les raisons qui n'ont pas permis d'atteindre le taux souhaité, on peut citer :

Complexités de l'objectif et mesures adoptées, pour les surmonter :

- Le retard de la ratification du programme de formation par les services de l'Administration générale pour le développement des compétences de la présidence du gouvernement.
- Le retard de la ratification électronique auprès de la Présidence du Gouvernement, ce qui entraîne des retards dans les réalisations.
- Le refus des fournisseurs à traiter avec le Ministère, en raison du retard de paiement, qui s'est produit au cours de l'année 2021 avec plusieurs fournisseurs, en particulier le Centre National de l'informatique.

En foi de quoi et au vu des difficultés qui ont empêché la réalisation de la valeur souhaitée qui représente des obstacles au-delà des capacités des administrateurs, mais ayant un impact direct dans la concrétisation de l'approche genre dans la gestion des ressources humaines et à réduire l'écart entre la présence des femmes et des hommes dans les poste de fonction et à l'instauration d'une véritable égalité entre les femmes et les hommes.

Mesures adoptées pour surmonter les complexités rencontrées :

Veiller à la préparation préalable du plan de formation et de chercher à proposer de contourner l'approbation de la Présidence du Gouvernement et de la modifier uniquement par l'information et le suivi.

### **Objectif 9.3 : Améliorer la gestion des fonds :**

Afin d'atteindre l'objectif souhaité du programme, qui est principalement axé sur la gouvernance du Programme de pilotage et Appui, cet objectif stratégique lié à l'amélioration de la gestion des fonds a été adopté. Afin de mesurer cet objectif les deux indicateurs suivants seront adoptés :

- Taux des impayés du budget pour refléter l'efficacité dans l'exécution des fonds, le remboursement des dépenses et la liquidation des dettes et des impayés. Cet indicateur vise à renforcer davantage la rationalisation de de prise en charge rapide des factures reçues et à s'employer à la réalisation de la programmation annuelle des dépenses pré-ajustées.

- Taux d'exécution annuelle du programme d'approvisionnement.

❖ **Indicateur 3.9.1 : Taux des arriérés du budget (gestion + intervention) :**

Unité de l'indicateur	Réalisations de l'année 2019	Réalisations de l'année 2020	Estimations de l'année 2021 (1)	Réalisations de l'année 2021 (2)	Réalisations de l'année 2021 comparées aux estimations (1)/(2)	Valeur cible	Année
Taux	-	3	5	2.43	48	2	2023

Le taux de réalisation de l'indicateur a atteint 2,43 %, soit un taux important qui a dépassé les prévisions de l'année 2021, estimé à 5 %. Ce qui s'explique par les efforts déployés pour payer les arriérés en effectuant les transferts nécessaires en réduisant les fonds pour certaines sections tels que les missions et les frais de transport à l'étranger et à l'intérieur (suite à la suspension des déplacements en conséquence de la pandémie) et le renforcement des sections de paiement des arriérés et des dettes, ce qui a permis de réduire leurs taux.

❖ **Indicateur 3.9. 2 : Taux de réalisation du programme d'approvisionnement annuel:**

Unité de l'indicateur	Réalisations de l'année 2019	Réalisations de l'année 2020	Estimations de l'année 2021 (1)	Réalisations de l'année 2021 (2)	Réalisations de l'année 2021 comparées aux estimations (1)/(2)	Valeur cible	Année
Taux	92	61	100	77	23	90	2023

Cet indicateur met en évidence le degré d'exécution des achats programmés (qu'ils soient dans le cadre ou en dehors des marchés publics) par rapport aux achats effectivement réalisés. A travers cet indicateur on constate la différence entre les achats. A ce niveau un taux de réalisation de 77% a été atteint pour les achats prévus pour l'année 2021, soit une augmentation enregistrée de 16% par rapport à l'année 2020.

Cependant, ce taux reste insuffisant par rapport aux estimations de l'année 2021, fixées à 100%. L'échec à atteindre le taux souhaité est dû aux conditions récentes vécues par le pays (la pandémie de Corona), ayant provoqués la suspension de travail dans la plupart des administrations et l'arrêt du cycle économique dans l'ensemble du pays et l'impossibilité à l'administration d'annoncer les consultations et les appels d'offres programmés au début de l'année.

**Afin de surmonter les problèmes liés à la réalisation de l'objectif, un certain nombre de mesures seront adoptés :**

Pour permettre d'atteindre le taux souhaité selon les estimations qui ont été fixées, dont les plus importantes sont :

- Assurer le suivi des factures non payés et programmées par la Direction des affaires Financière.
- Inciter les fournisseurs à fournir les factures à l'administration à terme.
- Planifier des dettes.
- Respecter les recommandations des comités de suivi et d'évaluation.
- Mettre à jour de la programmation annuelle des dépenses au moins deux fois par ans.

**2- Résultats d'exécution du programme :**

**Tableau n° 01**

**Exécution du budget du programme de l'année 2021 comparé aux estimations**

**Répartition selon la nature des dépenses**

(Unité : Mille Dinars )

Libellé de dépenses		Estimations de l'année 2021	Réalizations de l'année 2021 (2)	Réalizations par rapport aux estimations	
		L.F Complémentaire (1)		Montant (1)-(2)	Taux de réalisation % (1)/(2)
Dépenses de rémunération	CREDIT d'engagement	11884	12295	375	103%
	CREDIT de paiement	11884	12257	373	103%
Dépenses de gestion	CREDIT d'engagement	5034	4886	-148	97.05%
	CREDIT de paiement	5034	4832	-202	95.98%
Dépenses	CREDIT d'engagement	1670	1670	0	100%

d'interventions	CREDIT de paiement	1670	1670	0	100%
Dépenses	CREDIT d'engagement	5241	5032	-209	96.01%
d'investissement	CREDIT de paiement	2500	1910	-590	76.4%
Dépenses des opérations financières	CREDIT d'engagement	0	0	0	0
	CREDIT de paiement	0	0	0	0
Total	CREDIT d'engagement	23829	23847	8	100.07%
	CREDIT de paiement	21080	20669	-419	98.01%

\* Sans tenir compte des ressources propres aux établissements.

## Tableau n° 02

### Exécution du budget du programme de l'année 2021 comparé aux estimations

#### Répartition selon les activités

#### (F. paiement)

(Unité : Mille Dinars)

Libellé des activités	Estimations ( 2021) L.F Initial et complémentaire (1)	Réalisation 2021 (2)	Réalisations comparées aux estimations montant ((1)-(2))	Taux de réalisation % (1)/(2)
Activité de leadership, soutien et coordination	17839	17420	-419	98.01
Activité des services communs	3249	3249	0	100
<b>Total</b>	<b>21088</b>	<b>20669</b>	<b>-419</b>	<b>98.01</b>

(\*) Les activités inscrites au régime LMD sont prises en compte.

\* Sans tenir compte des ressources propres aux établissements.

Les fonds du programme Pilotage et Appui ont été estimés à 23 829 en prise en charge et 21088 en paiement pour l'année 2021. Le taux de réalisation total du budget du programme s'est élevé à 98,01%, soit des fonds de 20 669 en paiement.

#### Les taux de réalisation se répartissent comme suit, selon la nature de la dépense:

- Taux de réalisation des dépenses de rémunérations : 103%.
- Taux de réalisation des Dépenses de fonctionnement : 95.98%
- Taux de réalisation des dépenses d'intervention : 100%.

- Taux de réalisation des dépenses d'investissement : 76.4%

Ces taux sont importants au niveau de la réalisation malgré les nombreuses difficultés qui ont entouré l'exécution des fonds, dont la plupart dépassent les capacités des responsables de l'exécution du programme et dont la plus importante est la situation générale du pays à ses différents niveaux politiques, sanitaires et économiques, notamment la situation dégradée des finances publiques.

Compte tenu de la situation difficile des finances publiques, et dans le cadre de la réalisation des objectifs stratégiques adoptés pour concrétiser l'axe stratégique sur lequel s'appuyait le programme, il a fallu procéder à quelques ajustements pour faire face aux différentes évolutions intervenues dans le budget du programme, dont les plus importants sont :

- Plusieurs transferts ont été effectués dans de l'activité pilotage, soutien et coordination, , estimés à 238 063 MD pour payer toutes les dettes et créances envers les établissements publics et les fournisseurs, ainsi pour faire face à de nombreuses dépenses nécessaires qui ont un impact important sur l'efficacité du Programme de pilotage et Appui, y compris les dépenses d'entretien des bâtiments et d'exploitation du système Egalité et les dépenses d'organisation de sessions de formation car elles ont un impact important sur l'un des objectifs stratégiques du programme, consistant en la gouvernance de la gestion des ressources humaines ressources en adoptant l'équité et l'égalité des chances.

- Quant au niveau d'activité des services en commun, quelques virements ont été effectués sur les budgets des commissariats régionaux au niveau du programme régional de pilotage et de soutien, estimé à 129 MA et ce dans le cadre de d'appui et de soutien pour répondre à certaines dépenses (Renforcement des charges de location vue l'augmentation excessive des nouveaux loyers. La contribution aux paiements arriérés relevant des commissariats...) ayant un impact négatif sur la soutenabilité du budget et le bon fonctionnement des services.

- Les dépenses de développement de l'année 2021 ont également connu plusieurs changements, à la hausse ou à la baisse, au niveau de la prise en charge et du paiement. Cette situation a un impact direct sur le taux de réalisation du premier indicateur relevant du premier objectif stratégique, qui représente l'efficacité du Programme de pilotage et Appui. Des fonds de prise en charge supplémentaires ont été ouverts par rapport à ce qui a été inscrit dans la loi de finances. Ainsi les fonds de prise en charge et de paiement ont été augmentés en vertu de la loi des finances :

1. Des fonds de prise en charge supplémentaires estimés à 2 574 496 MD ont été ouverts pour payer les dettes arriérées liées à l'organisation des événements internationaux et arabes dans le cadre du Programme Femme et Famille, pour couvrir la différence crédit résultant de la construction du commissariat régional de Gafsa et pour couvrir le coût de la construction du commissariat régional de Sidi Bouzid dans le cadre du Programme de pilotage et Appui.

2. En vertu de la Loi de Finances Complémentaire, les crédits de paiement ont été réduits de 3725 MD (3000 MD pour le Programme Enfance et 725 MD pour le Programme seniors), et une nouvelle section a été entamée intitulé programme spécial de soutien aux crèches et jardins d'enfants dans la période de la pandémie au coût de 10506 MD en prise en charge et paiement dans le cadre du programme Enfance .
  
3. L'acquisition de moyens de transport a également été autorisée pour un coût de 1 387 259 MD, dans le cadre du regroupement des achats et la régularisation des autorisations pour les années 2019, 2020 et 2021. Des moyens de transport ont été acquis au profit du Programme de pilotage et Appui d'une valeur de 770 459 MD et au profit du Programme Femme d'un coût de 82 499 MD et d'une valeur de 534 299 MD pour le Programme Enfance.

Ces transferts et fonds complémentaires ont contribué à couvrir un coût complémentaire dont le défaut de disponibilité a été un facteur majeur dans la suspension de certains projets, ainsi ils ont permis de suivre le rythme des priorités d'exécution des projets en termes d'actualisation du coût ou d'ajout d'éléments au programmes fonctionnels des projets pour atteindre les résultats souhaités dès leur création. Ils ont également permis de répondre aux demandes urgentes et imprévues en ce qui concerne l'acquisition d'équipements et de moyens de transport.